



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE 2023



Commune de
Chamberet



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**VÉZÈRE MONÉDIÈRES
MILLESOURCES**

Entre :

La commune de CHAMBERET

Représentée par Bernard RUAL, son maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 2023

Ci-après désignée par « Chamberet » ;

La commune de TREIGNAC

Représentée par Gérard COIGNAC, son maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2023

Ci-après désignée par « Treignac » ;

La communauté de communes de VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

Représentée par Philippe JENTY, son président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2023

Ci-après désignée par « communauté de communes Vézère Monédières Millesources » ;

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural VEZERE-AUVEZERE

Représentée par Jean-Jacques CAFFY, son président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du comité syndical en date du 05 avril 2023.

Ci-après désignée par « PETR » ;

Ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

D'une part,

Et :

L'ETAT

Représenté par Etienne DESPLANQUES, préfet de la Corrèze

Ci-après, l' « Etat »

Il est convenu ce qui suit :

Table des matières

Table des matières.....	3
PREAMBULE.....	5
1. PRESENTATION DE LA CONVENTION CADRE.....	5
L'objet de la convention d'opération de revitalisation du territoire.....	5
La méthodologie d'élaboration de la convention cadre.....	6
<i>Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire.....</i>	<i>6</i>
<i>L'élaboration d'un diagnostic participatif conjoint à la convention d'ORT et à la convention territoriale globale (CTG).....</i>	<i>8</i>
2. ENJEUX DU TERRITOIRE.....	10
A l'échelle de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources.....	10
A l'échelle de la commune de Treignac.....	11
A l'échelle de la commune de Chamberet.....	13
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	14
4. PLAN D' ACTIONS.....	15
Plan d'actions et calendrier.....	16
Maquette financière.....	16
Les actions.....	16
5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ORT.....	18
Les engagements des parties.....	18
<i>Les modalités de soutien en ingénierie.....</i>	<i>18</i>
<i>Dispositions générales concernant les financements.....</i>	<i>18</i>
<i>Le territoire signataire.....</i>	<i>19</i>
<i>L'Etat, les établissements et opérateurs publics.....</i>	<i>19</i>
Gouvernance du programme Petites villes de demain et de l'ORT.....	21
<i>Pilotage 21</i>	
<i>Animation.....</i>	<i>22</i>
<i>Suivi et évaluation.....</i>	<i>22</i>
<i>Communication et concertation du public.....</i>	<i>23</i>
Modalités juridiques de mise en œuvre.....	23

<i>Utilisation des logos.....</i>	<i>23</i>
<i>Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité</i>	<i>24</i>
<i>Evolution et mise à jour du programme.....</i>	<i>24</i>
<i>Résiliation du programme</i>	<i>24</i>
<i>Traitement des litiges</i>	<i>24</i>
6. SIGNATURES DES PARTIES	26
7. ANNEXES	27
Annexe 1 : Diagnostics détaillés du territoire	27
Annexe 2 : Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT et localisation des actions	55
Annexe 3 : Calendrier prévisionnel pluriannuel.....	59
Annexe 4 : La maquette financière	71
Annexe 5 : Les fiches actions.....	81
Annexe 6 : Délibérations	151

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

1. PRESENTATION DE LA CONVENTION CADRE

L'objet de la convention d'opération de revitalisation du territoire

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. Le programme favorise également l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre expose les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La communauté de communes Vézère Monédières Millesources et les communes de Treignac et de Chamberet ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 28 mai 2021. La communauté de communes Vézère Monédières Millesources, située au nord-ouest du département de la Corrèze, regroupe 20 communes, depuis l'intégration de la commune de Bugeat en janvier 2023, pour une population globale de 5 890 habitants (*Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP 2023*). Chamberet (1 414 habitants) et Treignac (1 352 habitants) composent les deux centralités de ce territoire.

NB : la présente convention comprend une synthèse des diagnostics de chacune des communes, ainsi que des diagnostics complets en annexe.

Le programme Petites Villes de Demain a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants des territoires ruraux, en donnant aux communes identifiées, qui exercent une fonction de centralité dans leur bassin de vie, les moyens de construire et concrétiser des projets. Ce projet de territoire est une stratégie de revitalisation au bénéfice de l'ensemble du territoire, concrétisé dans les 2 communes, engagées ensemble dans le dispositif PVD. Il décline ainsi, pour chaque orientation stratégique, des actions opérationnelles, et mobilise dans la durée les moyens de partenaires publics et privés traduits dans une convention d'ORT.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur une période de 5 ans. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment concernant les fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation.

La méthodologie d'élaboration de la convention cadre

Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire

Le territoire est couvert par un certain nombre de documents cadres, contrats et documents de planification, ainsi que des études et diagnostics, qui ont été pris en compte dans la réalisation des diagnostics de la convention d'ORT et l'identification des enjeux du territoire. Ces documents sont listés ci-dessous.

A l'échelle du territoire :

- Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) réalisé à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère (2021)

- Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle Opah 2022-2027 (2022)
- Plusieurs diagnostics thématiques (économie, commerce et artisanat, tourisme) réalisés par le PETR Vézère-Auvézère

Le CRTE Vézère-Auvézère

Le contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) réalisé à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère a été signé en février 2021. Le contenu de ce document a irrigué la démarche d'élaboration du projet de territoire, de la stratégie de revitalisation et du plan d'actions qui figurent dans la présente convention ORT.

Le CRTE identifie 3 axes stratégiques :

- Le territoire comme terres d'épanouissement
 - Retrouver une dynamique démographique
 - Accompagner la jeunesse
 - Consolider l'accès à l'offre de santé
- Le territoire comme terres de développement
 - Renforcer l'animation du tissu économique
 - Relever le challenge de la transmission-reprise
 - Inscrire le territoire dans la transition écologique
- Le territoire comme terres de découverte
 - Assurer la performance de l'existant
 - Emerger touristiquement par quelques initiatives nouvelles
 - Animer la dynamique d'acteurs

Treignac :

- L'étude centre-bourg (2009) - *en cours de révision*
- Les orientations définies dans le cadre de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap, 2020)
- Le PADD du plan local d'urbanisme (2020)
- L'étude d'aménagement de la place du collège (2021) - *en cours de complément*
- Le dossier Petites Cités de Caractère (2022)
- L'étude Shop'In relative au commerce (2022)
- L'étude sur le stationnement dans le centre-bourg (2022)

Chamberet :

- L'étude Mérimée traitant du tourisme (2016)
- La charte de développement durable (2017)
- Le PADD du plan local d'urbanisme de Chamberet (2021)

- L'étude Shop'In relative au commerce (2022)
- L'étude du projet de friche de la Marbrerie (2022)

L'élaboration d'un diagnostic participatif conjoint à la convention d'ORT et à la convention territoriale globale (CTG)

L'élaboration de la présente convention d'ORT a été réalisée de façon concomitante à l'élaboration de la Convention territoriale globale du territoire, permettant la formalisation d'un projet de territoire global. Une phase commune de diagnostic a été organisée de février à août 2022, afin d'articuler les enjeux de chacun des documents et d'optimiser la mobilisation des parties prenantes. La concertation a été conduite auprès des élus, des partenaires locaux et institutionnels, ainsi que des habitants du territoire à travers des enquêtes et réunions publiques.

Trois enquêtes ont été conduites auprès de la population entre février et avril 2022. L'une a été adressée à l'ensemble de la population, une autre spécifiquement aux parents d'enfants de 0 à 17 ans, et une dernière a ciblé les jeunes de 11 à 25 ans. Ce travail a permis le recueil de 250 contributions.

En parallèle de ces enquêtes, **six réunions publiques** ont été organisées sur l'ensemble du territoire de la CCV2M. Elles ont réuni 175 participants et ont abordé de nombreuses thématiques : santé, économie et emploi, logement, mobilités, jeunesse, vie sociale et culturelle, accès aux droits et numérique, enfance et petite enfance.

En partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), la CCV2M a organisé en juin 2022 **deux réunions** avec les acteurs du territoire afin de contribuer à l'élaboration de la convention territoriale globale (CTG), et d'échanger sur les priorités et les actions à mettre en œuvre.

Dans le cadre spécifique de Petites villes de demain, des partenaires et des acteurs du territoire ont été invités à contribuer à l'élaboration du plan d'actions dans le cadre de **huit groupes de travail thématiques**. Organisées durant le mois de juillet 2022, ces groupes ont porté sur les thématiques suivantes : enfance-jeunesse ; vie associative et activités sportives ; mobilités ; santé et vieillissement ; culture et patrimoine ; numérique et accès aux droits ; commerce, artisanat et emploi ; logement, centre-bourg et stationnement. D'autres réunions ont été organisées à la suite de ces rencontres, afin d'approfondir les réflexions engagées.

Un prestataire accompagnant le territoire dans le cadre du dispositif Petites villes de demain a réalisé une **synthèse des orientations et préconisations** contenues dans les

diagnostics et documents cadres existants. Cette synthèse s'est donné pour objectif de faciliter la lecture et la compréhension de l'ensemble des documents, pour mieux les utiliser dans la réflexion autour de la stratégie de territoire.

Enfin, des **diagnostics thématiques**, complémentaires aux études existantes, ont été réalisés. Ces diagnostics ont porté sur les enjeux de l'offre commerciale en centre-bourg de Chamberet et de Treignac, sur les enjeux de stationnement en centre-bourg de Treignac, sur les potentialités offertes par la friche de Chamberet et sur les bâtiments vacants (logements et commerces).

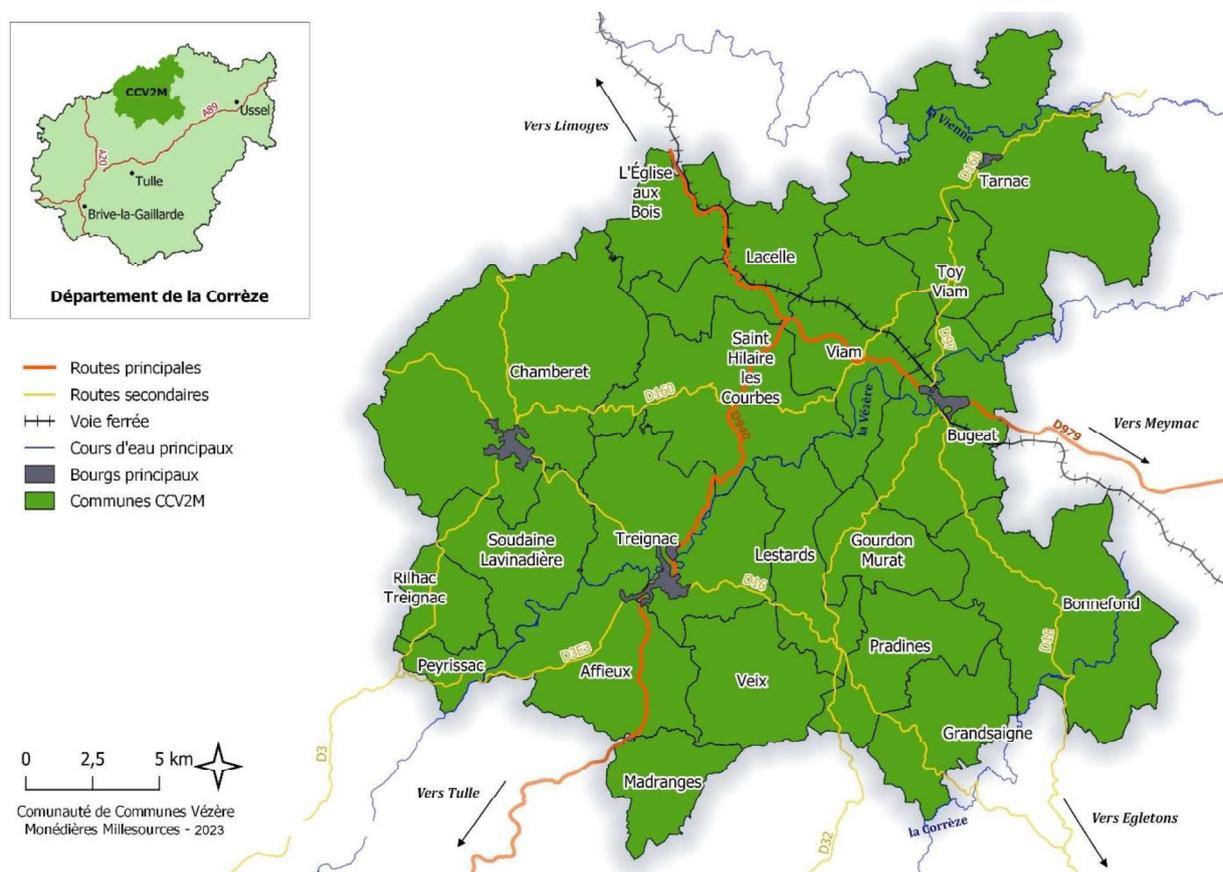
A noter : l'ensemble des synthèses des différentes étapes présentées ci-dessus sont accessibles et téléchargeables sur le site de la CCV2M.

2. ENJEUX DU TERRITOIRE

A l'échelle de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources

La communauté de communes Vézères Monédières Millesources est née le 1^{er} janvier 2017, à la suite de l'éclatement des communautés de communes de Vézère-Monédières et de Bugeat-Sornac-Millevalches au Cœur. Située au nord de la Corrèze, limitrophe des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, elle réunit 20 communes et compte environ 5 890 habitants.

Le périmètre s'est agrandi avec l'intégration de la commune de Bugeat en janvier 2023, qui compte environ 800 habitants.



La communauté de communes représente le périmètre stratégique de cette convention. Le territoire compte trois pôles d'activités et de services structurants que sont les communes de Chamberet et Treignac, inscrites au sein du dispositif Petites villes de demain, et la commune Bugeat (depuis janvier 2023).

Les spécificités du territoire sont les suivants :

- Une population stable depuis le début des années 2000, mais vieillissante (indice de vieillissement élevé et en hausse) ;
- Un éloignement des services publics et des services de soins ;
- Une forte dépendance à la voiture individuelle et des problématiques de mobilité ;
- Une dynamique économique structurée autour de l'artisanat et des commerces ;
- Une présence d'équipements médico-sociaux, mais des difficultés à trouver des professionnels pour y travailler ;
- Une attractivité touristique, notamment l'été ;
- Un nombre important de résidences secondaires (40% des habitations de la CC) ;
- Une qualité de vie recherchée, une nature préservée ;
- Une offre insuffisante d'accueil des jeunes enfants, et de loisirs pour les adolescents ;
- Un territoire dont le périmètre s'est agrandi (intégration de la commune de Bugeat en janvier 2023) ;
- Une présence importante de familles venant d'autres régions, des territoires d'outre-mer et d'autres pays.

A l'échelle de la commune de Treignac

En 2018, la commune de Treignac comptait un peu plus de 1 290 habitants. Bourg rural, Treignac présente un patrimoine historique riche et un cadre naturel particulier, le long de la Vézère, offrant un potentiel touristique.

La **population** de Treignac décroît de façon continue depuis 1968, à l'image de celle de l'ensemble du territoire communautaire. Elle est caractérisée par un vieillissement en hausse : plus de la moitié de la population est désormais âgée de plus de 60 ans. Cette caractéristique génère des enjeux spécifiques liés à l'accompagnement des seniors et au bien vieillir, dans un contexte d'isolement fort de ces personnes : 43 % des ménages de Treignac sont constitués d'une personne, et parmi ces derniers, 75 % ont plus de 65 ans.

A noter cependant que la médiane des revenus des habitants de Treignac est légèrement supérieure à celle de l'intercommunalité et du département.

En matière d'**habitat**, Treignac compte un parc ancien, caractérisé par un taux important de résidences secondaires (36,5 %), mais également de vacance (12,9 % en 2018). Ce dernier est en augmentation importante depuis 2018, et se double d'une problématique de dégradation importante de certaines bâtisses, notamment dans le centre-bourg. L'une des problématiques fortes pour la commune réside dans la connaissance du parc (état du bâti, propriété, etc.) et dans l'identification d'une stratégie et de modalités d'intervention sur ce parc.

Le **tissu économique** de Treignac est composé de petites entreprises dans les secteurs du commerce et des services, ainsi que de l'agriculture. A noter que le taux de chômage y est relativement bas (6,7 % en 2018) et que le pourcentage d'actifs y est en hausse. L'indice de concertation d'emploi est également en hausse, démontrant la vocation de pôle d'emploi de la commune à l'échelle du territoire environnant.

Une partie du dynamisme économique de Treignac repose sur son **potentiel touristique** (patrimoine et paysages). Le soutien de ces atouts touristiques est à assurer, afin de garantir l'activité des professionnels du secteur (y compris des commerces, hôtellerie et restauration, activités de pleine nature, etc.).

Enfin, Treignac constitue un **pôle de services** pour le territoire. Elle dispose d'un groupe scolaire et d'un collège, ainsi que d'équipements sportifs et culturels. Treignac est une référence dans le domaine du canoë kayak (accueille d'une étape de la coupe du monde de descente en 2022). Elle est également le lieu d'accueil d'une résidence d'artistes et d'un festival de jazz annuel.

Dans le domaine de la santé, le bourg dispose d'une maison de santé intercommunale pluridisciplinaire. Le maintien, voire le renforcement de cette offre dans un contexte de vieillissement fort du territoire constitue un enjeu majeur.

A l'échelle de la commune de Chamberet

Chamberet comptait 1 380 habitants en 2018. Le territoire connaît une **dynamique démographique** supérieure à celle de la communauté de communes, avec un gain d'habitants depuis 1999 (+ 6 %) grâce à un solde migratoire positif. Sa population est relativement âgée (45 % a plus de 60 ans), mais le phénomène de vieillissement y est moins marqué que sur le reste du territoire. Chamberet accueille davantage de familles, même si elle n'échappe pas au phénomène global de desserrement des ménages. Sa population, à la différence de Treignac, est moins riche qu'à l'échelle communautaire ou départementale.

Chamberet présente un **habitat** caractérisé par des logements de relativement grande taille (89 % de maison), et un taux de vacance de 8 %. Le marché de l'immobilier est en faible tension. A noter que 58 % du parc a été construit avant les premières lois de régulation thermiques, soulevant des enjeux en termes de performance énergétique et de rénovation.

La **dynamique économique** de Chamberet est stable sur la période 2008–2018. La commune compte un tissu de petites entreprises, avec une très large domination de l'activité agricole et assimilée. Le pourcentage d'actif sur la commune est cependant en baisse (70 % en 2008, 64,5 % en 2018). Ce taux s'explique par l'augmentation du nombre d'inactifs (élèves et retraités), mais aussi par l'augmentation du taux de chômage de la même période (de 4,4 % à 7,5 %).

Chamberet dispose d'un potentiel touristique reposant notamment sur les activités de pleine nature. La commune héberge trois villages vacances, un arboretum et un accrobranche. Labellisée « Famille Plus », le bourg mène une politique d'accueil des familles et enfants.

En matière de **services**, la commune de Chamberet dispose d'une école maternelle et primaire, ainsi que de nombreux équipements sportifs et culturels. Afin d'accompagner les seniors du territoire, le bourg accueille un Ehpad de 86 lits, une maison d'accueil spécialisée de 37 résidents, ainsi que plusieurs professionnels de santé.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A partir de l'élaboration du diagnostic, nous avons établi la stratégie présentée ci-dessous, qui sera ensuite déclinée en plan d'actions.

Les axes stratégiques suivants ont été identifiés par les élus de la CCV2M et des communes de Chamberet et Treignac. Ces axes guident l'élaboration du plan d'actions de la présente convention cadre.

Axe 1 : optimiser le tissu urbain

Cet axe repose notamment sur l'élaboration d'une stratégie d'optimisation de la gestion du foncier et de valorisation des centre-bourgs de Chamberet et de Treignac. Si tous les deux présentent des enjeux liés à la valorisation du patrimoine bâti et à la lutte contre la vacance notamment, ils font état de particularités qui les différencient. L'objectif de cette stratégie est de construire une vision d'ensemble, déclinée en interventions spécifiques selon les priorités de chaque commune.

- Maîtriser le foncier
 - o *Actions sur les friches, la gestion du foncier et la vacance et la sous-utilisation de locaux et logements*
- Créer des opportunités de logement
 - o *Actions sur le confortement de la demande de logements, l'accompagnement des bailleurs, la qualité du bâti (lutte contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique). A noter : le territoire dispose d'une Opah depuis 2022.*
- Valoriser le patrimoine
 - o *Actions sur les sites valorisables : bâtiments et éléments patrimoniaux (musées, trésor).*
- Améliorer la qualité des espaces publics
 - o *Actions sur les espaces publiques, aménagements et révision de stratégie urbaine.*

Axe 2 : accompagner l'activité économique

Cet axe vise à soutenir les entreprises et entrepreneurs locaux, et à accompagner les nouvelles installations, à travers la coordination des acteurs du territoire et l'adéquation entre les besoins et l'offre. Il se propose également d'améliorer la visibilité et l'accès aux activités existantes.

- Attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs ; accompagner l'activité économique ; favoriser la diversification
 - o *Actions sur la coordination des acteurs du territoire.*
- Créer, rénover, valoriser les locaux potentiels d'activité économique

- *Actions sur la mobilisation des locaux vacants et le soutien aux activités en installation / expansion.*
- Renforcer et développer l'offre touristique
 - *Actions sur la rénovation des villages–vacances, création de nouvelles activités touristiques et révision des activités existantes.*
- Créer des opportunités d'emploi et de formation
 - *Aucune action mature à ce jour.*

Axe 3 : investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités pour les habitants

Cet axe concerne l'implantation et le confortement des services « humains » et de proximité aux habitants. Il vise à faciliter la synergie entre les acteurs du territoire, ainsi que l'épanouissement de la population en créant des nouvelles opportunités et un cadre de vie agréable. Il s'appuie sur les atouts du territoire, la proximité de la nature, la présence d'activités de plein air, l'importance de la préservation du lien social.

- Développer la mobilité et préserver l'environnement
 - *Actions sur la réorganisation des services de transport existants, comme le TAD et les parkings en ville, ainsi que création d'alternatives de mobilité.*
- Développer les services aux habitants
 - *Action sur les alternatives de garde d'enfants et de guichet de services.*
- Consolider d'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarités
 - *Actions sur l'installation de dispositifs culturels et partagés.*
- Renforcer la communication et la coordination territoriale interne et externe
 - *Actions sur la communication et valorisation de l'existant*
- Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
 - *Actions sur la création d'espaces de vie et de l'animation pour la jeunesse*
- Encourager les pratiques sportives
 - *Actions sur la création de nouveaux équipements sportifs*
- Renforcer la santé et les services à la personne
 - *Actions sur les espaces de santé et l'attractivité des professionnels.*

S'inscrivant à la suite du diagnostic et de sa déclinaison en axes stratégiques, le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire, qui se décline en actions concrètes protégées par les collectivités et des acteurs territoriaux.

4. PLAN D' ACTIONS

Ce document évolutif consiste en la traduction en fiches actions validées des projets matures, et la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Le plan d'action a été construit avec les élus. Il s'appuie sur les projets déjà engagés, sur des opportunités présentes sur le territoire, ainsi que sur les besoins et envies exprimés par les habitants lors de la phase de concertation.

Certaines actions nécessitent des ressources, notamment financières importantes. D'autres visent davantage la valorisation de l'existant, l'amélioration de la coordination entre les acteurs du territoire, l'accompagnement et la facilitation de projets et missions portées par des partenaires publics ou privés.

Les évolutions du plan d'action seront examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention, sauf s'il s'agit de faire évoluer le périmètre des secteurs d'intervention ou des orientations.

NB : Les secteurs d'intervention de l'ORT, concernant les centre-bourgs des communes de Treignac et de Chamberet, sont présentés et justifiés à l'annexe 2.

Plan d'actions et calendrier

Le calendrier prévisionnel pluriannuel, qui figure en annexe 3 de ce présent document, est établi à la signature de la convention cadre.

Il est mis à jour au fil de l'eau et présenté au comité de projet. Le calendrier annuel (consolidation au 31 décembre) est adressé chaque année en janvier au préfet de département. Pour l'année 2023, le calendrier annuel est adressé à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Maquette financière

La maquette financière, qui figure en annexe 4 de ce présent document, est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département. Pour l'année 2023, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les actions

Les actions matures du programme Petites Villes de Demain – ORT sont décrites dans des fiches-action figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du PETR Vézère-Auvézère.

Des actions classées selon 3 niveaux de maturité :

- En cours : des actions déjà démarrées ;
- Mature : des actions bien définies, avec un budget, des partenaires et une prévision d'échéance ;
- Non mature : des actions en réflexion, pour lesquelles tous les éléments requis pour juger du passage à l'opérationnel n'ont pas encore été réunis. Ces éléments ne disposent pas de fiche-action spécifique.

L'inscription formelle des actions est validée par les instances de gouvernance, en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet Petites Villes de Demain, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés).

5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ORT

Les engagements des parties

Les modalités de soutien en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, agences d'urbanisme... Cet appui peut intervenir lors des différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat), qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Le territoire signataire

Les communes PVD

En signant cette convention, les communes de Treignac et Chamberet assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des deux communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à réaliser les actions dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les conditions prévues par la présente convention cadre.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La communauté de communes Vézère Monédières Millesources

L'intercommunalité signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à maintenir dans ses services un chef ou une cheffe de projet PVD, responsable de l'animation du programme et de son évaluation. La CCV2M s'engage à réaliser les actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, dans les conditions prévues par la présente convention cadre.

L'intercommunalité s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) technique(s) pour participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

L'intercommunalité signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont elle est maître d'ouvrage.

L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en ingénierie, ainsi que par le pilotage du Club Petites villes de demain, ou encore via ses différents programmes d'intervention (commerce, numérique, France Services, ...) ;
- L'ANAH peut apporter un appui en matière d'amélioration de l'habitat, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

La Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020–2026 les moyens visant notamment à :

Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation,

et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;

Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

Gouvernance du programme Petites villes de demain et de l'ORT

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à assurer le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de l'ORT, selon les modalités sont définies ci-dessous. Des partenaires d'actions spécifiques de l'ORT pourront être ponctuellement associés aux différentes instances de gouvernance.

Pilotage

Un **comité de projet** est chargé de la conduite générale, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la convention d'ORT. Il est co-présidé par les maires des deux communes de Chamberet et Treignac, et le président de la CCV2M.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et des représentants des collectivités départementales et régionales et du PETR. D'autres partenaires publics et privés seront associés en fonction des besoins et des sujets abordés.

Il se réunit *a minima* deux fois par an, en fin d'année, afin de dresser le bilan de l'année écoulée et de travailler sur les objectifs de l'année suivante.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Valider les objectifs et le plan d'actions de l'année suivante ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations stratégiques et de secteur d'intervention ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Une **réunion du comité de suivi**, avec les élus des communes, sera organisée tous les mois, ou selon le besoin, pour accompagner l'évolution des actions. Des **comités techniques** avec des partenaires seront organisés autant que de besoin pour le suivi des actions.

Animation

La mise en œuvre de la convention d'ORT et du programme Petites villes de demain sur le territoire est assuré par le chef de projet PVD. Il alimente le comité de pilotage, et en particulier :

- Veille au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et ajouts de fiches actions.

Suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi du programme est établi. Ce tableau décrit l'avancement des orientations et actions : niveau de réalisation, mobilisation des moyens et financements, etc. Il intègre les indicateurs de suivi définis pour chaque action au sein des fiches-actions. Ce tableau est tenu à jour par le chef de projet PVD du territoire. Il est présenté en synthèse lors d'un bilan annuel en comité de pilotage PVD.

D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis en fonction des besoins, et mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes.

Le bilan annuel du programme PVD et des actions entreprises, ainsi que de leurs incidences financières, sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de la communauté de communes signataires de la convention.

Le suivi effectué se conclura par une phase d'évaluation globale, afin de juger des effets de l'ORT sur le territoire, à l'issue de la convention.

Communication et concertation du public

Afin de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence des projets poursuivis, ainsi que d'encourager et de soutenir l'implication des habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire, les modalités de concertation et d'association de la population seront pensées dans le cadre de chaque projet listé dans le présent document.

Modalités juridiques de mise en œuvre

Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique en vigueur, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Evolution et mise à jour du programme

La convention ORT est évolutive. Le corps de la présente convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre, des secteurs d'intervention ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

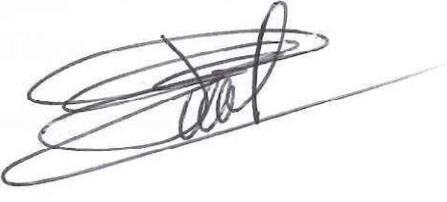
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L.213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du

Tribunal administratif de Limoges à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Limoges.

6. SIGNATURES DES PARTIES

Convention signée à Treignac, le 26 avril 2023.

<p>Le préfet du département de la Corrèze, Etienne DESPLANQUES. Par délégation, le secrétaire général, Jean-Luc TARRÈGA.</p> 	<p>Le président de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources, Philippe JENTY</p> 
<p>Le maire de Chamberet, Bernard RUAL</p> 	<p>Le maire de Treignac, Gérard COIGNAC</p> 
<p>Le président du PETR, Jean-Jacques CAFFY</p> 	

7. ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostics détaillés du territoire

La communauté de communes Vézère Monédières Millesources

La Communauté de Communes de Vézère Monédières Millesources, créée en 2017 et située au nord de la Corrèze (limitrophe des départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne), comprend 19 communes pour un total de 5 007 habitants¹ dont celles de Treignac et Chamberet, deux communes labellisées « Petites Villes de Demain », qui constituent deux pôles d'activités et de services qui structurent ce territoire communautaire.

En 2018², la commune de Chamberet comptait un peu plus de 1 380 habitants. Elle est localisée à environ 60km au nord-ouest de Brive-la-Gaillarde, sous-préfecture du département et à 45km au nord de Tulle, préfecture du département.

Territoire agricole, mais également caractérisé par une forte dynamique de services (notamment dans le médico-social), ce territoire se caractérise également par sa richesse patrimoniale et son potentiel touristique, notamment grâce à la présence de sites patrimoniaux d'exception et d'une nature riche.

Il n'en reste pas moins qu'il est un territoire en reconquête démographique soucieux de soutenir et de développer son attractivité résidentielle et son dynamisme économique ; en particulier en renforçant la dynamique de ses deux pôles structurants et de proximité de ce bassin de vie que sont Chamberet et Treignac.

Les deux communes Petites Villes de Demain ont exprimé dans la convention d'adhésion, ces motivations quant au programme. Cette convention a mis en exergue plusieurs objectifs.

Pour Chamberet :

- **Développement économique** : développement et diversification des activités (création d'une zone artisanale, création de locaux commerciaux ou industriels, création d'une station de pompage pour irriguer les surfaces agricoles etc.)

¹ Insee 2018. En janvier 2023, la commune de Bugeat a intégré la CC.

² Rapport de présentation, Mission d'élaboration et de valorisation d'une offre destinée à de futurs investisseurs afin de conforter les activités marchandes de proximité dans le centre-ville de Lubersac, 2021

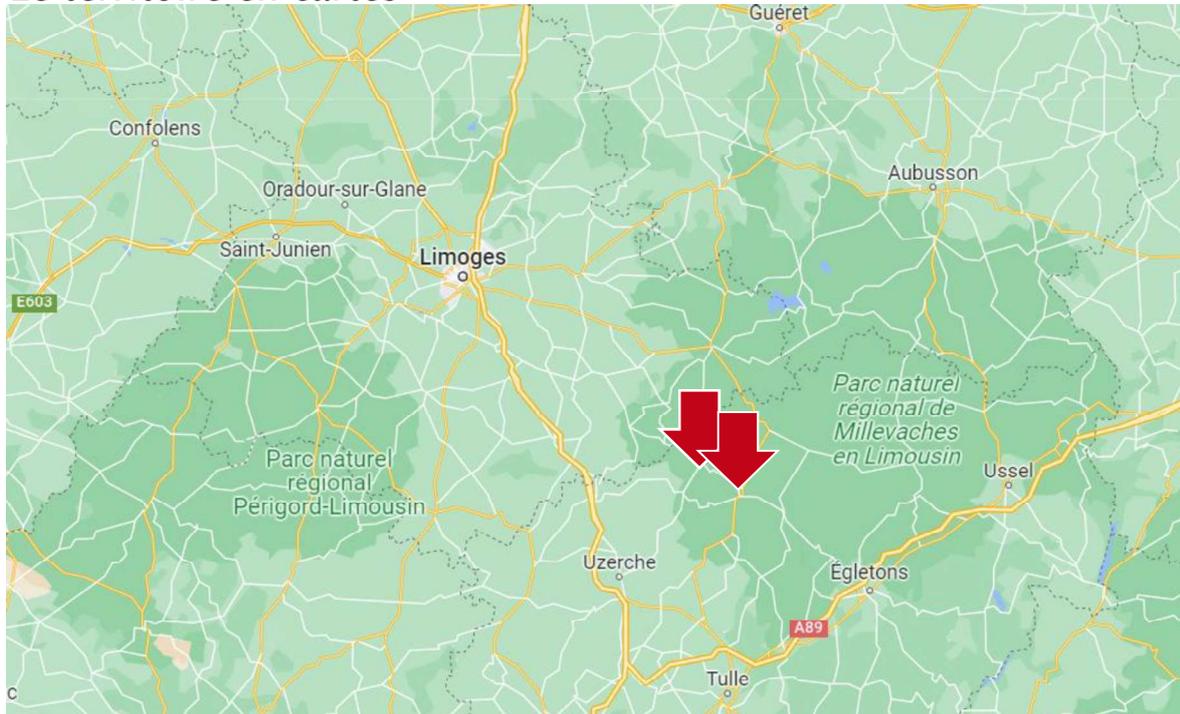
- **Construction et rénovation d'infrastructures** : rénovation énergétique de bâtiments communaux, création d'un parking et d'une crèche, travaux sur la voirie...)
- **Amélioration de l'offre immobilière** : réalisation d'un village de retraités et d'une résidence senior, construction de logements sociaux.
- **Développement du tourisme** : Réalisation d'un gîte haut de gamme, création d'un escape game, restructuration du village de vacances Scoeux.

Pour Treignac :

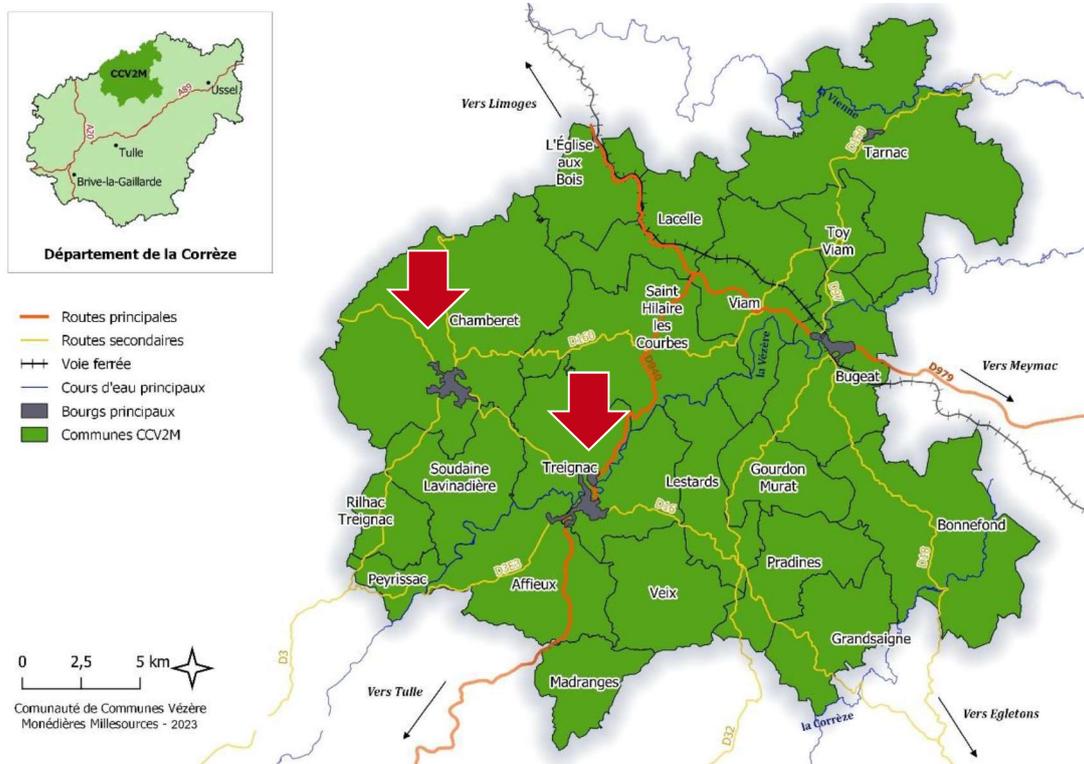
- Moderniser et développer l'offre de logements
- Mettre en valeur le patrimoine
- Améliorer la qualité urbaine
- Développer l'offre commerciale
- Développer des services à la population (crèche, équipements sportif, mobilités douces)

Localisation

Le territoire en cartes



Source : Google maps



Source : site de l'intercommunalité (Bugeat a intégré la CC en janvier 2023)

Topographie spécifique, paysage

Chamberet est une commune rurale et excentrée des pôles urbains. C'est une commune agricole et forestière bénéficiant de vastes espaces naturels de haute valeur écologique et paysagère participant ainsi à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.

Au cœur de la région, la montagne limousine culmine jusqu'à frôler les 1 000 mètres d'altitude. Elle est entourée de bas plateaux, aux allures de campagne-parc. Ces derniers sont entrecoupés d'émergences montagneuses, formées d'ilots et de hauts plateaux. Au sud du Limousin, le relief descend vers le bassin de Brive.

Les paysages possèdent des allures de parc avec une harmonie entre des prés en herbe, des bosquets et des arbres isolés aux ports majestueux. Le relief est doucement vallonné, avec de nombreux espaces dégagés et des boisements aux superficies modestes. Les pâtures dominent mais on trouve également des cultures et des vergers. La commune de Chamberet est située plus précisément dans l'unité paysagère du mont Gargan, délimité notamment par le massif des Monédières, le plateau de Millevaches et les collines limousines de Briance-Vienne.



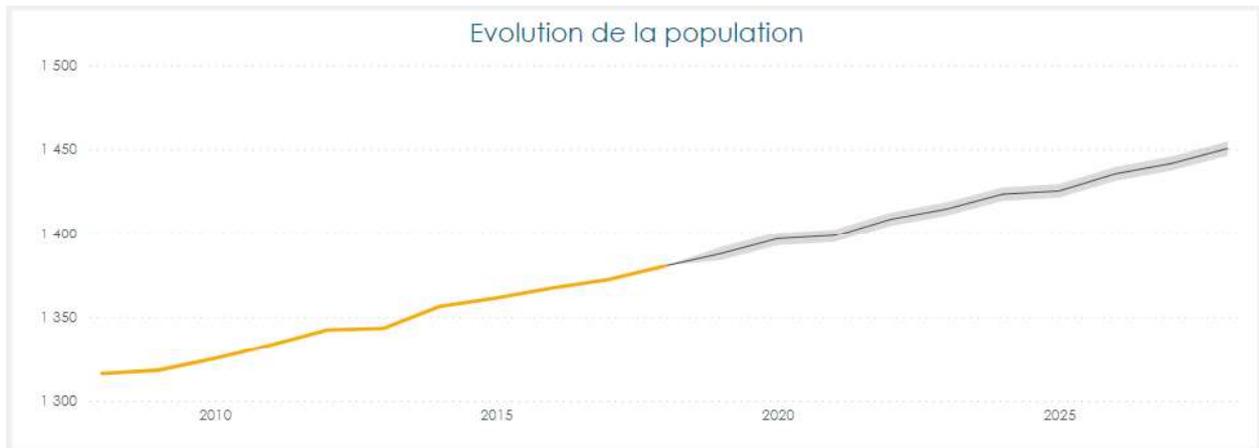
Synthèse diagnostic Commune de Chamberet

Diagnostic territorial réalisé pour la convention d'ORT

1. DEMOGRAPHIE

1.1. Etat des lieux

1.1.1. Evolution globale de la population

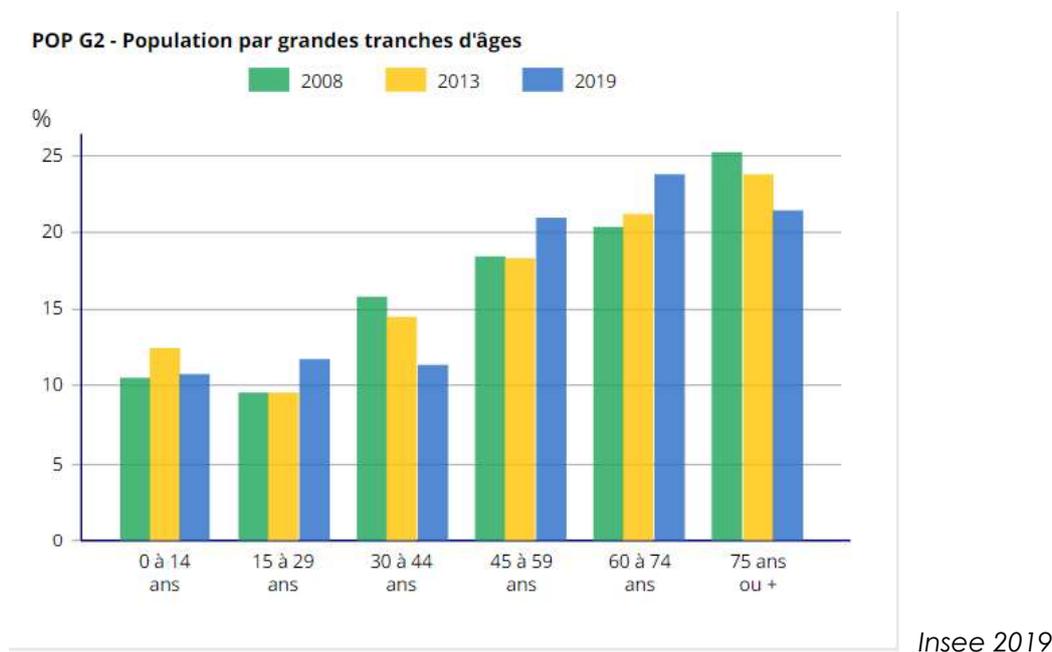


Portrait de territoire, Espelia, 2018

La commune de Chamberet comptait **1 380 habitants en 2018¹**. Le territoire conserve une **population** relativement **stable depuis 1968**. Le territoire enregistre une hausse continue de la population entre 1968 et 1982 (+4%) puis une baisse importante entre 1982 et 1999 (-11%) avant de regagner des habitants sur la période 1999-2018 (+6%) grâce notamment à un **solde migratoire positif**. La commune connaît une meilleure dynamique que la communauté de communes qui enregistre une baisse constante de sa population depuis 1968, passant de 7 272 habitants à 4 976 en 2019 soit une baisse de 32%.

¹ Insee 2018

1.1.2. Age de la population

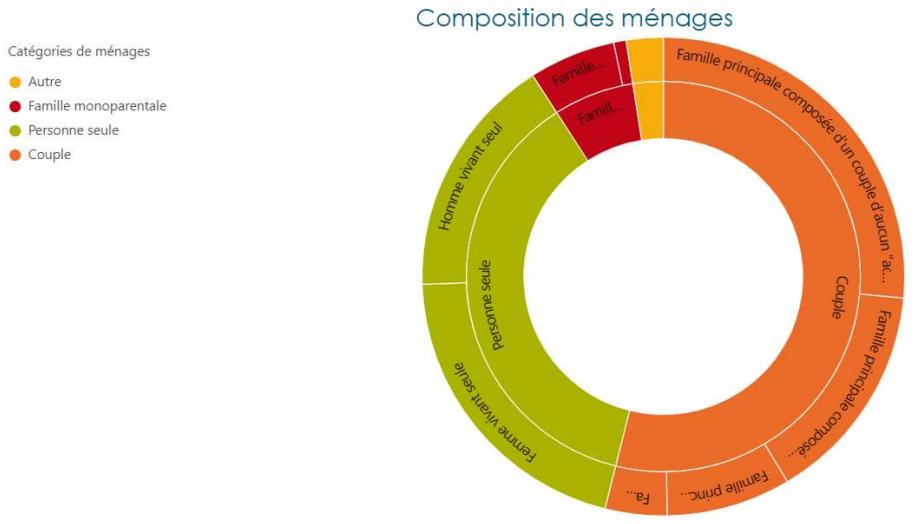


La structure de la population par tranche d'âge n'a pas beaucoup évolué depuis 2008. On note que la part de la **population âgée de plus de 60 ans demeure de l'ordre de 45%** malgré une baisse de la part des 75 ans et plus. La part de la population comprise entre 30 et 44 ans a également baissé de 5 points entre 2008 et 2019 passant de 16% à 11%. A l'inverse, la part de la population comprise entre 45 et 59 ans a elle légèrement augmentée passant de 18% à 21% sur la même période.

1.1.3. Autres caractéristiques

Au niveau des **ménages**, on constate une **tendance générale à la baisse** depuis 1968, date à laquelle les ménages étaient composés en moyenne de 2,59 personnes, chiffre tombé à 1,96 en 2008 et qui est remonté à **2,04 en 2018** soit une baisse globale de 21% sur la période 1968-2018. On observe le même phénomène à l'échelle intercommunale, malgré une baisse encore plus marquée passant de 2,76 en 1968 à 1,91 en 2019 soit une baisse de 30%. Cette baisse correspond notamment au phénomène de desserrement des ménages.

La représentativité par typologie de ménages est semblable à celle observée à l'échelle de l'EPCI avec une **majorité de « ménages avec famille »** (60% contre 56%), dont respectivement 6,6% et 6,2% de familles monoparentales. Soulignons toutefois que **plus d'un tiers des ménages est constitué d'une personne**. Parmi les ménages d'une personne, 73% ont plus de 65 ans.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

La population de Chamberet est globalement moins aisée que la moyenne intercommunale et départementale : la médiane de revenu disponible par unité de consommation est de **19 430€** contre respectivement 20 270€ et 21 170€.

1.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une population en augmentation
- Une pyramide des âges qui indique un vieillissement de la population
- Une part importante de la population vit seule
- Une population assez précaire



Enjeux

L'enjeu premier pour la commune est de favoriser l'arrivée de nouveaux ménages sur son territoire et notamment des jeunes actifs et des familles. Enfin, il est important pour la commune d'apporter des réponses et solutions au phénomène de vieillissement de la population pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

2. URBANISME ET HABITAT

2.1. Etat des lieux

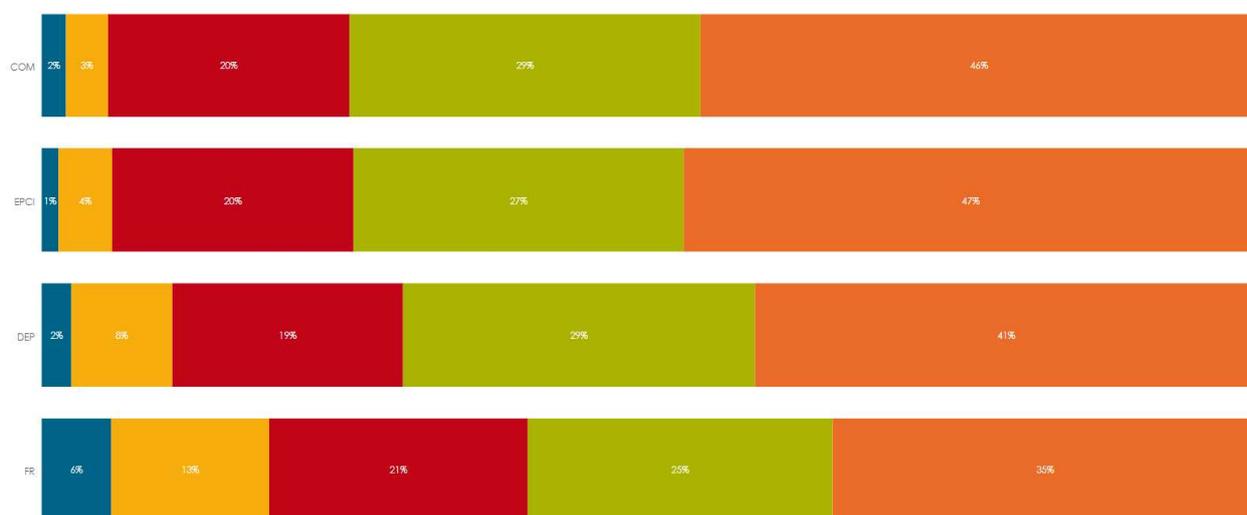
2.1.1. Habitat

Le nombre de logements² a sensiblement augmenté entre 1968 et 2013 (+44%) et se stabilise autour de 1130 depuis. 54% des logements constituent des **résidences principales** et 38% des résidences secondaires et autres logements occasionnels. Les 8% restants sont vacants. **58% du parc immobilier a été construit avant les premières lois de régulation thermique** ce qui soulève des enjeux en termes de rénovation des bâtiments.

La commune compte **6% de logements sociaux** contre seulement 3% pour la CC et la moitié du parc est constitué de logements de 4 pièces ou plus. Il manque des logements sociaux afin d'accueillir de nouvelles populations en quête d'un logement locatif à bas coût. De manière générale la commune souffre d'une **pénurie d'offres locatives**.

Le marché de l'immobilier est en faible tension malgré une relative diversité de biens disponibles sur le marché. Le prix du m² est assez variable et s'établit en moyenne à 1 130€³, aligné avec la moyenne départementale. **Les logements sont majoritairement de grande taille** puisque 46% d'entre eux comportent 5 pièces ou plus et 29% sont des 4 pièces. Seuls 5,5% des logements disposent de deux pièces ou moins. Les maisons concernent 89% de ce parc de logement contre 5,6% d'appartements. On retrouve globalement la même structure à l'échelle intercommunale.

● 1 pièce ● 2 pièces ● 3 pièces ● 4 pièces ● 5 pièces et plus



Portrait de territoire, Espelia, 2018

2.1.2. Commerces

La commune dispose de **commerces variés** pour répondre aux besoins du quotidien : supermarché, coiffeur, boulangerie, fleuriste, café, restaurants, pharmacie, banque etc.

² Insee 2019

³ Meilleursagents.com

Le petit marché de Chamberet réunit plusieurs producteurs rue de l'église et sous la halle, un dimanche sur deux entre septembre et juin et tous les dimanches en juillet et août.

2.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Parc de logement dominé par des résidences principales
- Une commune attractive
- Une faible offre de logement social
- Une offre commerciale satisfaisante



Enjeux

Maintenir et développer son offre commerciale et de logements. De même, des enjeux d'accessibilité et énergétiques sont à prendre en considération, notamment sur l'habitat.

3. ECONOMIE, EMPLOI, COMMERCE, TOURISME

3.1. Etat des lieux

3.1.1. Tissu économique local

La commune de Chamberet connaît une **dynamique économique stable** sur l'ensemble de la période étudiée. Entre 2008 et 2018, le nombre d'emplois est en léger augmentation, passant de 521 à 530⁴. Avec 220 emplois, le secteur médicosocial est de loin le plus grand pourvoyeur d'emplois.

La commune de Chamberet compte 135 entreprises. **L'activité agricole** domine largement avec près d'une entreprise sur deux sur le territoire. La commune compte aussi de nombreux artisans et autres TPE-PME. Les entreprises de commerce, transport et hébergement représentent ainsi 14% des entreprises et l'administration publique, enseignement et la santé complètent le podium avec 9% des entreprises.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

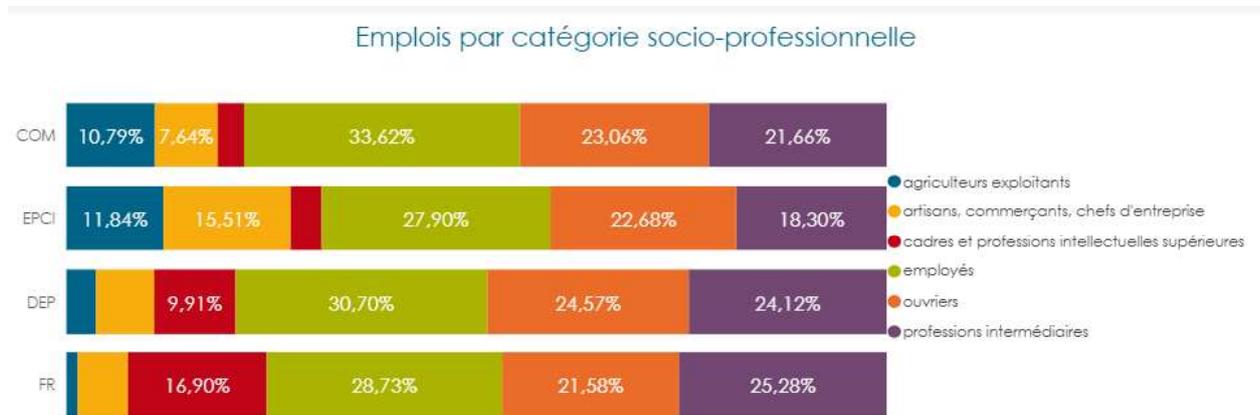
Chamberet présente une bonne dynamique entrepreneuriale. En effet, en 2021 le territoire comptait **20 créations d'entreprises**⁵ (dont 4 dans l'industrie manufacturière et 3 dans le commerce de gros et de détail), il en compte 145 (dont 113 entreprises individuelles) en 2020. Par ailleurs, le secteur tertiaire reste le secteur où la dynamique entrepreneuriale est la plus importante.

⁴ Insee 2019

⁵ Insee 2021

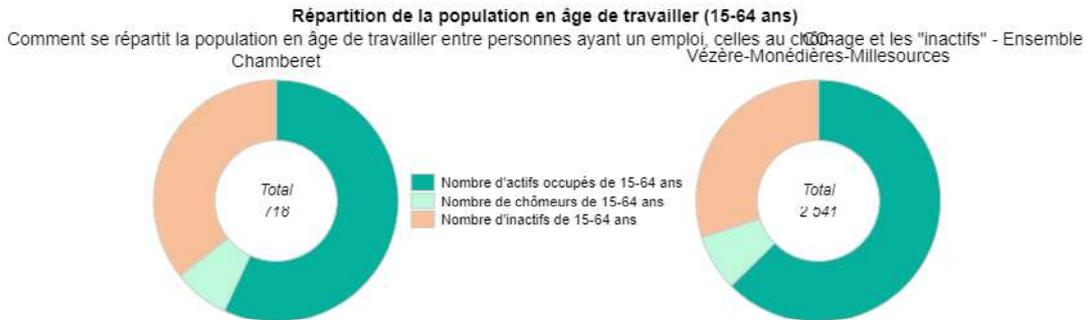
3.1.2. Emploi et chômage

L'emploi par catégorie socio-professionnelle est composé de 34% d'employés, 23% d'ouvriers, 22% de professions intermédiaires, 11% d'agriculteurs, 7% d'artisans et 3% de cadres et professions intellectuelles supérieures.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

Le pourcentage d'**actifs** sur la commune de Chamberet est **en baisse** depuis 2008 : il est passé de 70% en 2008 à 64,5% en 2018. Ce chiffre s'explique par l'augmentation du nombre d'inactif (retraités et élèves). Parallèlement, **le taux de chômage** est en augmentation entre 2008 et 2018, passant de 4,4% à 7,5%. Le taux d'activité est lui relativement stable depuis 2008 (39,6% contre 38,8% en 2019).



Source : Insee, RP - 2018

3.1.3. Scolarité et formation

Le territoire ne dispose pas d'établissement d'enseignement supérieur.

Le niveau de formation de la population sur le territoire est indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 170	562	608
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	37,4	34,7	39,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	8,1	5,6	10,3
CAP, BEP ou équivalent	27,7	32,7	23,1
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	12,7	14,1	11,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	5,9	4,7	7,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	4,0	2,5	5,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	4,3	5,7	3,0

Insee 2019

3.1.4. Tourisme

Chamberet s'est développée grâce à des projets touristiques qui ont permis de créer des emplois, de maintenir la vie dans une zone très rurale. Chamberet est une commune rurale d'où jaillissent des centaines de sources dont certaines étaient miraculeuses.

La commune a un **fort potentiel touristique** et accueille chaque année un nombre important de touristes. Chamberet dispose de 3 villages de vacances d'une capacité et propose une activité touristique riche autour de **la nature**, à savoir : plusieurs chemins de randonnées balisés, une maison de l'arbre autour d'un châtaignier reconstitué et de diverses animations virtuelles et pédagogiques.

La commune de Chamberet comporte également un parcours acrobatique en hauteur de type acrobranche, des chemins de VTT, des activités golifiques au sein de l'arboretum de 18 hectares, et d'un centre d'équitation.

La commune est également labellisée Station Pêche grâce à ses nombreux points d'eau riches en poissons.

La principale attraction touristique de Chamberet est l'église Saint Dulcet (XIIe siècle). Elle a été restaurée à différentes reprises à la suite de divers incendies et autres catastrophes. La grande chasse émaillée du XIIIe siècle, représentant la mise au tombeau de saint Dulcet et le bras reliquaire en cuivre du XIVe siècle sont classés aux monuments historiques.

Également labellisé **Famille Plus**, Chamberet mène une réelle politique d'accueil des familles et des enfants. La commune de Chamberet s'est également engagée dans la réalisation d'un agenda 21 local par la mise en place d'actions en faveur du développement durable, elle est labellisé "Notre village Terre d'Avenir".

3.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une commune dynamique économiquement
- Le territoire communal possède un bassin d'emploi important rayonnant même sur les communes voisines
- La commune dispose de réels attraits touristiques mettant en valeur son patrimoine, ses paysages et son activité équestre. L'offre en hébergement et service touristique est complète sur le territoire et présente un enjeu d'envergure pour le développement de la commune.



Enjeux

Le tissu économique est peu diversifié bien que dynamique. Le tourisme constitue un élément majeur du dynamisme territorial qu'il convient de préserver et de développer.

4. SERVICES A LA POPULATION

4.1. Etat des lieux

4.1.1. Services et équipements présents sur le territoire

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune de Chamberet dispose d'une école maternelle et primaire entièrement rénovée en 2019. A la rentrée 2021, 70 élèves des communes de Chamberet, Soudaine-Lavinadière, Rilhac-Treignac, l'Eglise-aux-bois... étaient répartis dans 4 classes.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Chamberet dispose de **nombreux équipements sportifs et culturels** notamment une médiathèque, une école de musique, un centre de loisirs, plusieurs chemins de randonnées balisés, une maison de l'arbre, un acrobranche, un arboretum, un centre d'équitation, un boulodrome, un terrain de football et un terrain de tennis.

SERVICES

La commune propose une offre de service complète. Elle est notamment dotée d'une maison France service, d'une déchetterie, d'un bureau de poste, d'une caserne de pompiers, de pompes funèbres et d'un espace de coworking.

4.1.2. Santé

La commune comporte une pharmacie, un EPHAD de 86 lits, une maison d'accueil spécialisée comptant 37 résidents et un nombre important de professionnels de santé :

- Deux médecins généralistes
- Un gynécologue
- Un chirurgien-dentiste
- Un cabinet d'infirmier
- Un kinésithérapeute
- Une ostéopathe
- Un psychologue
- Un urologue
- Un ORL
- Une orthophoniste

Chamberet dispose également d'un foyer : Le Foyer de Vie, un établissement privé, qui a ouvert ses portes en 2002, dont la création a été autorisée par le Conseil Départemental de la Corrèze et qui est géré par l'Association Vieillesse et Handicap de Chamberet (A.V.E.H.C).

Cette Association gère également l'EHPAD, la maison d'accueil spécialisée et une entreprise adaptée.

Il s'adresse à une population adulte présentant soit une déficience intellectuelle, soit une pathologie psychiatrique (ou des antécédents), soit des handicaps associés ne permettant pas d'exercer une activité professionnelle même en milieu protégé.

4.1.3. Mobilités

87% des habitants de Chamberet possèdent une automobile, moyen de transport le plus utilisé bien que seuls 31% des actifs travaillent en dehors de la commune. La commune de Chamberet

dispose d'un service de transports à la demande, d'une navette reliant Chamberet à Treignac ainsi que des lignes de transport interurbain reliant Tulle et Limoges.

Chamberet est par ailleurs à 30 minutes des autoroutes A20 et A89.

4.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une offre riche de services et d'équipements
- Une offre de santé importante
- Un dynamisme associatif et une qualité de l'offre culturelle



Enjeux

Il convient pour la commune de conserver son dynamisme lié notamment à son offre d'équipements et de services. De même, compte tenu de la typologie de population et de son évolution actuelle, il est essentiel de maintenir une offre de santé conséquente et accessible. Enfin, l'offre de transport pourrait être complétée et enrichie afin de répondre aux besoins de la population et aux impératifs de la transition écologique et énergétique.

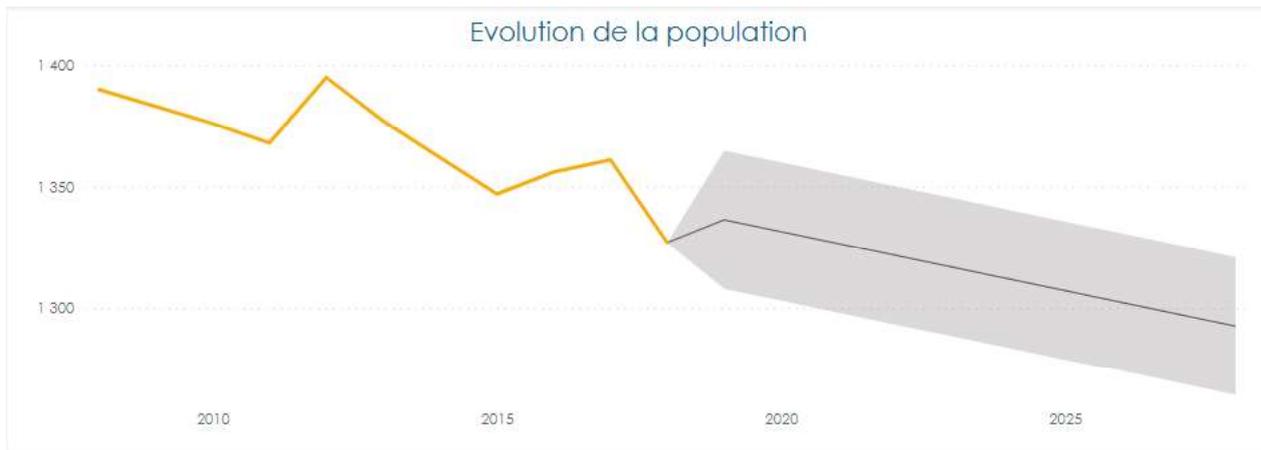
Synthèse de diagnostic Commune de Treignac

Diagnostic territorial réalisé pour la convention d'ORT

1. DEMOGRAPHIE

1.1. Etat des lieux

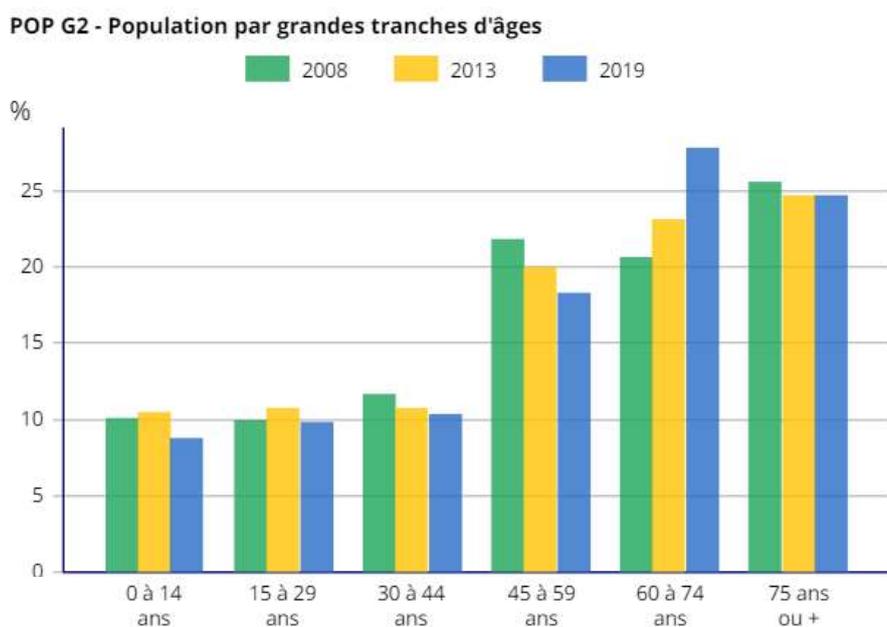
1.1.1. Evolution globale de la population



Portrait de territoire, Espelia, 2018

La commune de Treignac comptait **1 297 habitants en 2018** (INSEE). La population décroît quasi continuellement **depuis 1968**, date à laquelle la commune comptait 1 826 habitants soit une baisse de 29%. Malgré quelques rebonds entre 2011 et 2012 ou encore entre 2015 et 2017 il semblerait que la tendance soit à la baisse. Treignac rencontre la même dynamique que la communauté de communes qui enregistre une baisse de 32% sur la même période.

1.1.2. Age de la population



Insee 2019

La structure de la population par tranche d'âge n'a pas beaucoup évolué depuis 2008. On note cependant un vieillissement global de la population. Plus de la moitié de la **population est désormais âgée de plus de 60 ans**, malgré une stabilisation de la part des 75 ans et plus. La part de la population comprise entre 0 et 44 ans a très légèrement baissée depuis 2008 et tourne à l'heure actuelle autour des 30%.

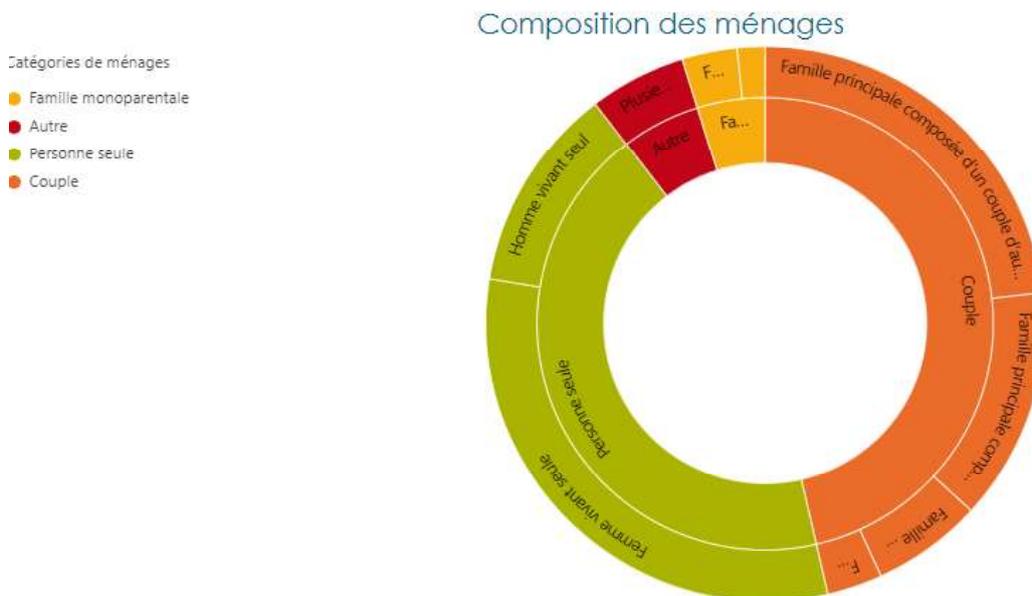
1.1.3. Autres caractéristiques

Au niveau de la taille des **ménages**, on constate une **baisse constante** depuis 1968, date à laquelle les ménages étaient composés en moyenne de 2,52 personnes, chiffre tombé à 1,83 en 2019 soit une baisse globale de 27% sur la période.

On observe le même phénomène à l'échelle intercommunale, malgré une baisse encore plus marquée passant de 2,76 en 1968 à 1,91 en 2019 soit une baisse de 30%.

Cette baisse correspond notamment au phénomène de desserrement des ménages.

La typologie de ménages n'est pas très représentative de la situation à l'échelle intercommunale avec une très légère **majorité de « ménages avec famille »** (51% contre 56%), dont respectivement 4,8% et 6,2% de familles monoparentales. Soulignons toutefois que **43% des ménages est constitué d'une personne**. Parmi les ménages d'une personne, 75% ont plus de 65 ans.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

La population de Treignac est globalement plus aisée que la moyenne intercommunale et départementale : la médiane de revenu disponible par unité de consommation est de **21 200€** contre respectivement 20 270€ et 21 170€.

Le taux de pauvreté est lui aussi **xxx** à la moyenne départementale (% contre 19% pour la Corrèze).

1.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- La commune connaît une perte démographique importante depuis 1968.
- La population est touchée par un phénomène de vieillissement et de desserrement des ménages.
- La commune totalise un nombre important de personnes seules.



Enjeux

L'enjeu premier pour la commune est de favoriser l'arrivée de nouveaux ménages sur son territoire et notamment des jeunes actifs et des familles. Enfin, il est important pour la commune d'apporter des réponses et solutions au phénomène de vieillissement de la population pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

2. URBANISME ET HABITAT

2.1. Etat des lieux

2.1.1. Habitat

Le nombre de logements³ a sensiblement augmenté depuis 1968 passant de 948 à 1 277 en 2019 soit une hausse de 35%. La croissance du parc a cependant nettement ralenti depuis 2008.

En 2018⁴, la commune de Treignac comptait 87% de maisons pour 13% d'appartements. A titre de comparaison, le ratio intercommunal est de 93% - 7%, celui du département de 93% - 7% et celui de la France 56% - 44%.

Le marché de l'immobilier est en faible tension malgré une relative diversité de biens disponibles sur le marché. Le prix du m² est assez variable et s'établit en moyenne à 1 080€⁵, légèrement inférieur à la moyenne départementale (1 200€). Ce sont majoritairement des logements de grande taille. En effet, 40% des logements ont 5 pièces ou plus et 66% ont au moins 4 pièces. Seuls 8% des logements sont des 1 ou 2 pièces. Il semble donc que les logements ne soient pas adaptés à la taille des ménages.

● 1 pièce ● 2 pièces ● 3 pièces ● 4 pièces ● 5 pièces et plus



Portrait de territoire, Espelia, 2018

En 2018⁶, la commune de Treignac recensait 50% de **résidences principales** contre 36,5% des résidences secondaires et autres logements occasionnels.

En 2018⁷, la vacance résidentielle communale s'élevait à 12,9 %. Ce taux de vacance a augmenté depuis 2008, date à laquelle ce taux n'était que de 7,5%.

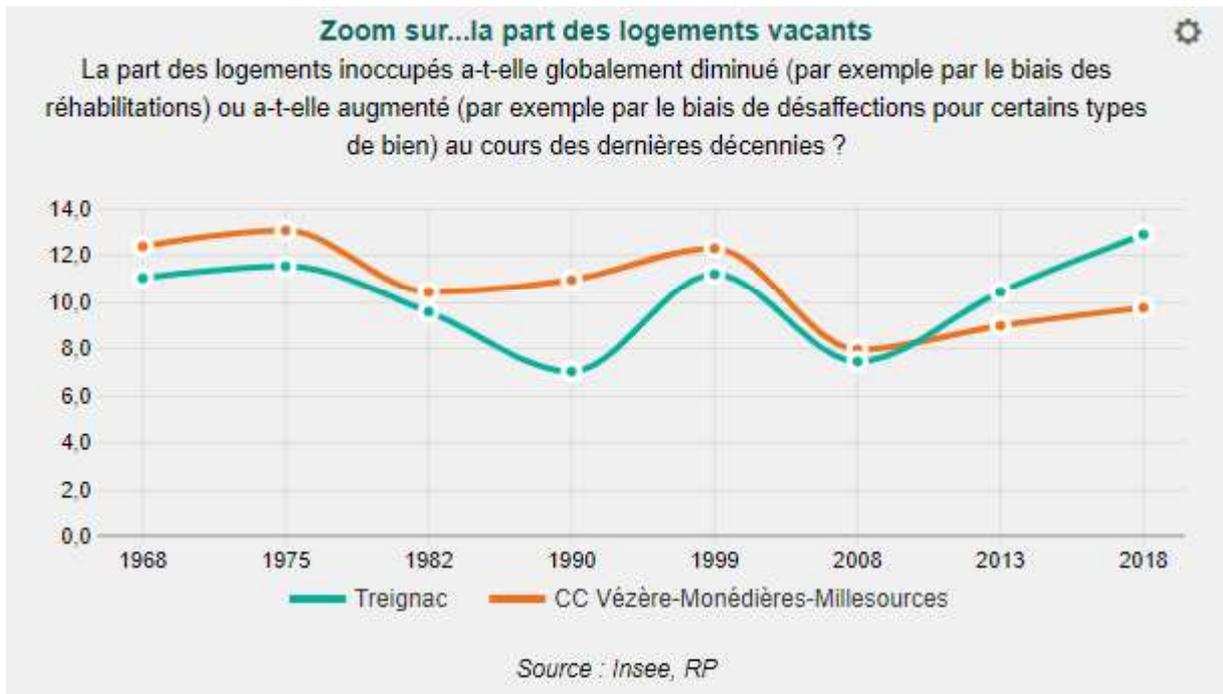
³ Insee 2019

⁴ Portrait de territoire, Espelia, 2018

⁵ Meilleursagents.com

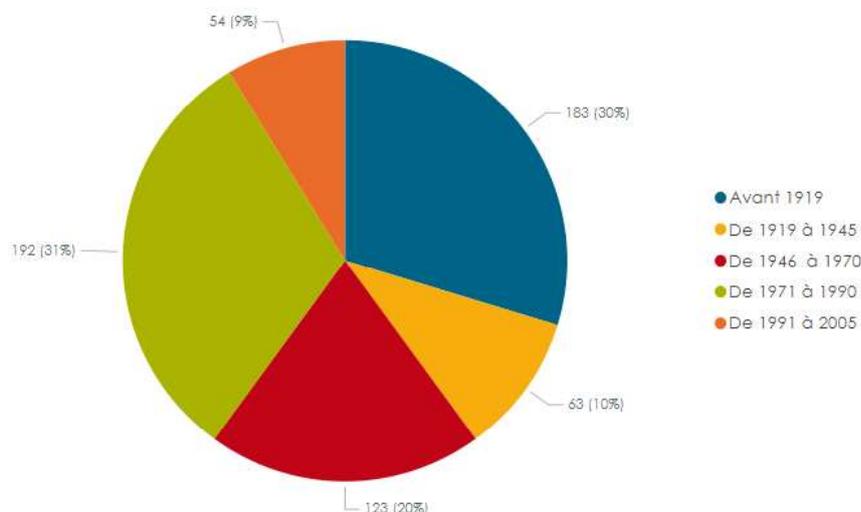
⁶ Insee 2019

⁷ Observatoire des territoires, 2018



La commune compte **5% de logements sociaux**⁸, majoritairement des 3 et 4 pièces, contre seulement 3% pour la CC. Treignac parvient difficilement à répondre à une offre locative à la hausse. Ces habitations, souvent en cœur de ville, ne remplissent pas toutes les conditions requises en termes de décence. Deux bailleurs sont présents à Treignac, leur offre est de qualité moyenne, les immeubles sont vieillissants, mal insonorisés et de façade quelque peu délabrée. Un projet de rénovation d'un ancien hôtel en plein centre bourg va permettre de mettre sur le marché 6 nouveaux logements sociaux modernes aux normes PMR.

On constate également que, sur le territoire communal, le parc de logements est relativement ancien. En effet, 60% du parc de logements a été construit avant 1970.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

⁸ Portrait de territoire, Espelia, 2018

2.1.2. Commerces

La commune dispose de **commerces variés** pour répondre aux besoins du quotidien. L'activité de commerce de bouche est bien représentée avec notamment une pâtisserie-chocolaterie, deux bouchers, deux boulangers et un magasin spécialisé art de la table et vins. 3 bars tabac et deux restaurants assurent le lien social. Sont également présents un Intermarché et une épicerie, un magasin d'ameublement et deux salons de coiffure.

2.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Parc de logement en augmentation
- Une vacance de logement assez importante
- Une faible offre de logement social
- Une offre commerciale satisfaisante



Enjeux

Maintenir et développer son offre commerciale et de logements. De même, des enjeux d'accessibilité et énergétiques sont à prendre en considération, notamment sur l'habitat.

3. ECONOMIE, EMPLOI, COMMERCE, TOURISME

3.1. Etat des lieux

3.1.1. Tissu économique local

En 2018⁹, le territoire communal hébergeait 161 entreprises, soit une augmentation de 28,8% depuis 2008. Ce tissu est très diversifié.



Portrait de territoire, Espelia, 2018

- Ac. spé., sci. & tec., svcs adm. & str.
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Admin. pub., enseign., santé & act. soc.
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Autres activités de services
- Commerce, transp., hébergement & restau.
- Construction
- Indus. manufacturière, extract. & autr.
- Information et communication

Concernant les entreprises présentes sur le territoire communal, il s'agit majoritairement d'entreprises agricoles (25%), d'entreprises du secteur du commerce, transport et services divers (17%), de la santé et du public (12%) ou encore du secteur de la construction (9%). L'agriculture est présente notamment via l'élevage. La permaculture se développe de plus en plus avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Ce tissu est essentiellement composé de petites entreprises. En effet, on remarque une immense majorité d'autoentreprises dans l'ensemble des secteurs, à l'exception du commerce notamment.

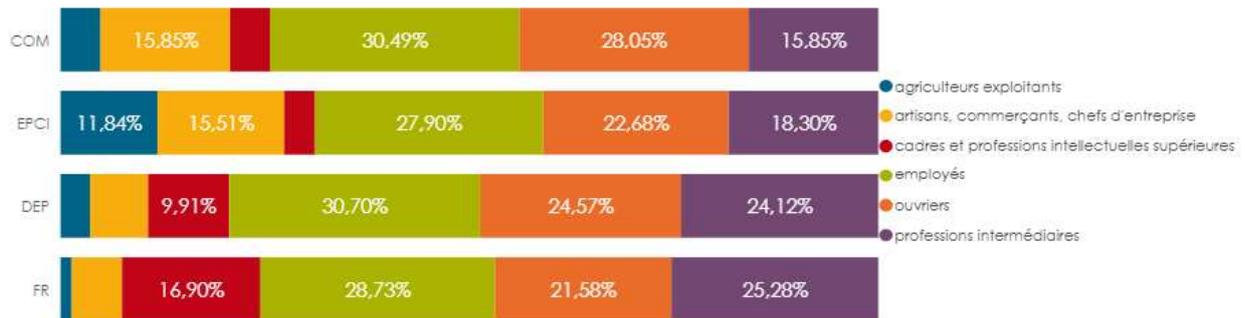
Chamberet présente une bonne dynamique entrepreneuriale. En effet, en 2021 le territoire comptait **14 créations d'entreprises** (dont 4 dans le commerce de gros et de détail et 4 autres dans des activités de services).

⁹ Portrait de territoire, Espelia, 2018

3.1.2. Emploi et chômage

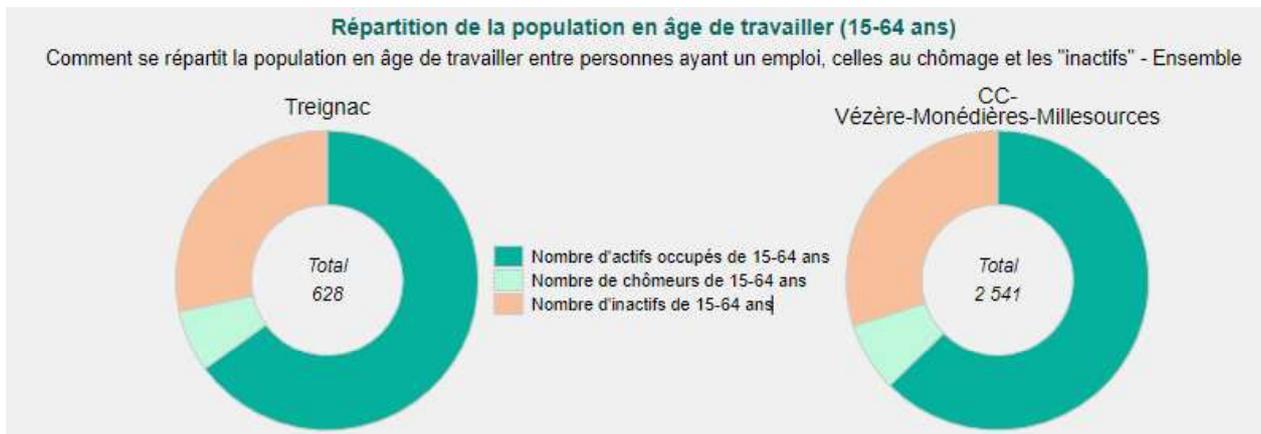
L'emploi par catégorie socio-professionnelle est composé de 30% d'employés, 28% d'ouvriers, 16% de professions intermédiaires, 16% d'artisans et de 5% de cadres et d'agriculteurs.

Emplois par catégorie socio-professionnelle



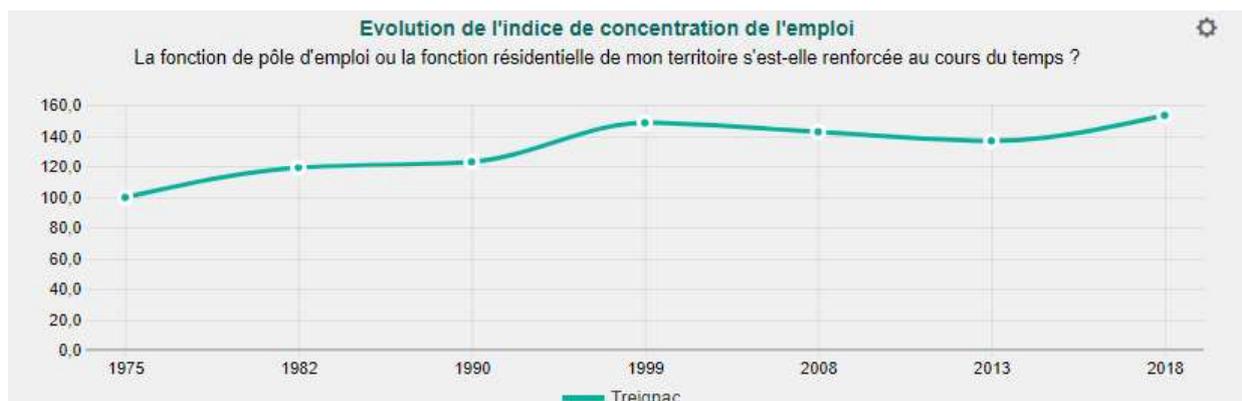
Portrait de territoire, Espelia, 2018

En 2018, le territoire communal présentait un taux de chômage relativement bas, se situant autour de 6,7%. Le pourcentage d'**actifs** sur la commune de Treignac est **en hausse** depuis 2008 : il est passé de 69% en 2008 à 71,5% en 2018.



Observatoire des territoires, 2018

Enfin, l'étude de l'indice de concentration de l'emploi est intéressante et permet d'objectiver le rôle de pôle d'emploi de la commune de Treignac. En effet, cet indice est en augmentation constante depuis 1975. En 2018, cet indice s'élevait à 153,6 emplois pour 100 actifs occupés.



3.1.3. Scolarité et formation

Sur son territoire, la commune dispose d'un groupe scolaire avec 5 postes d'enseignants pour 100 enfants et d'un collège de 150 élèves.

Le territoire ne dispose pas d'établissement d'enseignement supérieur.

Le niveau de formation de la population sur le territoire est indiqué dans le tableau ci-dessous :

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2019

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 125	490	634
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	29,9	23,3	35,1
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,8	4,0	7,3
CAP, BEP ou équivalent	27,6	33,8	22,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,9	18,2	14,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	8,7	8,8	8,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	6,8	7,1	6,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	5,2	4,8	5,5

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

3.1.4. Tourisme

Treignac bénéficie d'atouts historiques importants avec pas moins de 9 bâtiments du patrimoine inscrit. Treignac est une ville touristique qui collectionne les labels : Station Verte, Station pêche, Clochers Tors d'Europe, Notre village, Pavillon Bleu et Petite Cités de Caractère.

La commune profite d'un pan d'eau de 100 ha grâce à un barrage EDF, qu'elle a su mettre à profit pour développer une offre touristique autour de la nature. Une station de sport nature a été ouverte ainsi qu'un camping 3 étoiles.

3.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une commune dynamique économiquement
- Le territoire communal possède un bassin d'emploi important
- La commune dispose de réels attraits touristiques mettant en valeur son patrimoine et ses paysages. L'offre en hébergement et service touristique présente un enjeu d'envergure pour le développement de la commune.



Enjeux

Le tissu économique est diversifié et dynamique : il est donc important de le préserver et de continuer à le développer.

Le tourisme constitue un élément majeur du dynamisme territorial qu'il convient de préserver et de développer.

4. SERVICES A LA POPULATION

4.1. Etat des lieux

4.1.1. Services et équipements présents sur le territoire

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune de Treignac dispose d'un groupe scolaire et d'un collège rassemblant 250 élèves au total.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Treignac dispose de **nombreux équipements sportifs et culturels**. Le panel des sports pratiqué est très large. Certaines installations sont même trop petites pour répondre à la demande comme le tennis par exemple. Treignac est une référence mondiale dans le domaine du canoë kayak, elle a notamment accueilli la coupe du monde de descente en 2022.

En matière de culture, Treignac dispose d'un musée des arts et traditions et deux galeries d'art dont une est une résidence d'artistes qui œuvre au travers de nombreuses expositions d'art contemporain et animations avec l'école primaire et le collège.

Chaque été depuis 20 ans a lieu un festival de jazz porté par deux associations locales.

La commune propose une offre de service complète. Elle est notamment dotée d'une maison France service, d'une déchetterie, d'un bureau de poste, d'une caserne de pompiers, de pompes funèbres et d'un espace de coworking.

4.1.2. Santé

Treignac dispose d'une maison de santé intercommunale qui comprend :

- Deux médecins généralistes
- Un gynécologue
- Un chirurgien-dentiste
- Deux infirmières libérales
- Un kinésithérapeute
- Une ostéopathe
- Un psychologue
- Un podologue

4.1.3. Mobilités

89 % des habitants de Treignac possèdent une automobile, moyen de transport le plus utilisé bien que seuls 37 % des actifs travaillent en dehors de la commune. La commune de Treignac dispose d'un service de transports à la demande qui permet de rejoindre les gares d'Uzerche et de Lacelle et une correspondance routière pour la ligne de bus vers Limoges. Une ligne de bus relie Treignac à Tulle, ville préfecture.

Treignac est par ailleurs à 30 minutes des autoroutes A20 et A89.

4.2. Synthèse et enjeux



Synthèse

- Une offre riche de services et d'équipements
- Une offre de santé importante
- Un dynamisme associatif et une qualité de l'offre culturelle



Enjeux

Il convient pour la commune de conserver son dynamisme lié notamment à son offre d'équipements et de services. De même, compte tenu de la typologie de population et de son évolution actuelle, il est essentiel de maintenir une offre de santé conséquente et accessible. Enfin, l'offre de transport pourrait être complétée et enrichie afin de répondre aux besoins de la population et aux impératifs de la transition écologique et énergétique.

Annexe 2 : Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT et localisation des actions

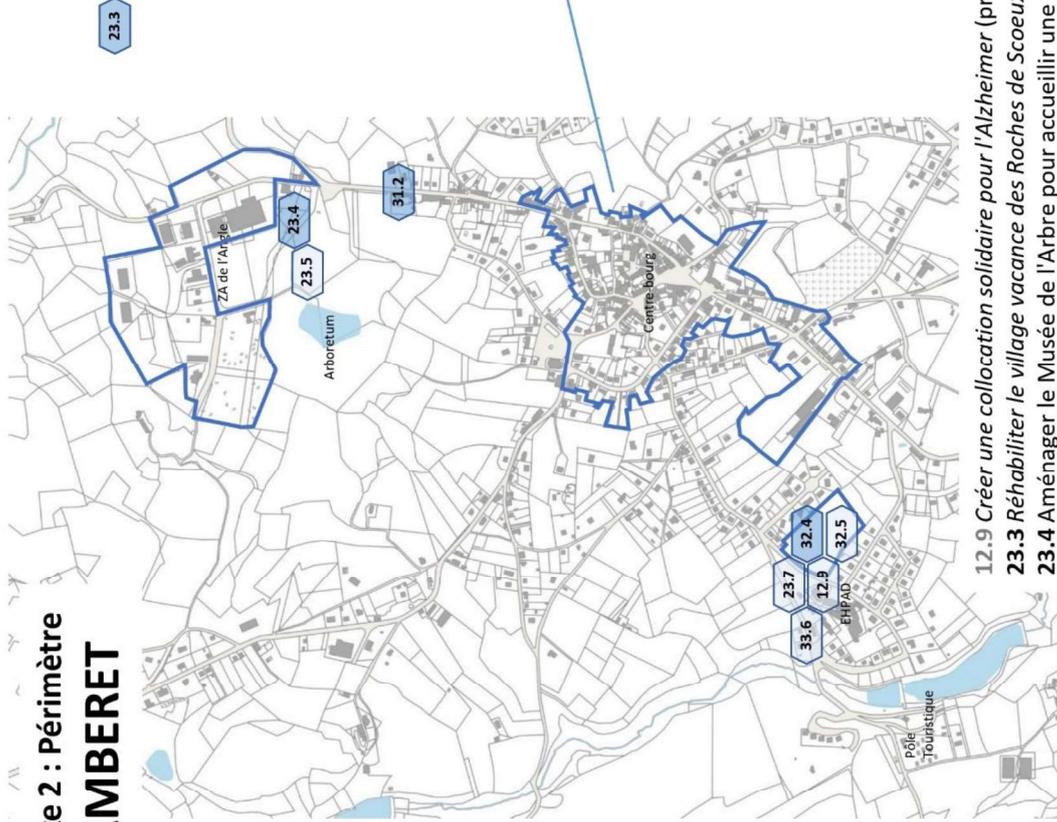
Les secteurs d'intervention comprennent les centres-bourgs des communes, où se concentrent les problématiques liées aux commerces et aux logements, et les zones nécessitant le portage d'actions phares de la présente convention d'ORT. La majorité des actions prévues dans le plan d'actions se situent dans les centres-bourgs.

Des secteurs à enjeux viennent compléter le projet stratégique, permettant notamment le traitement des friches, tout en s'assurant de la bonne complémentarité entre les actions conduites sur ces zones et les activités et projets des centres-bourgs.

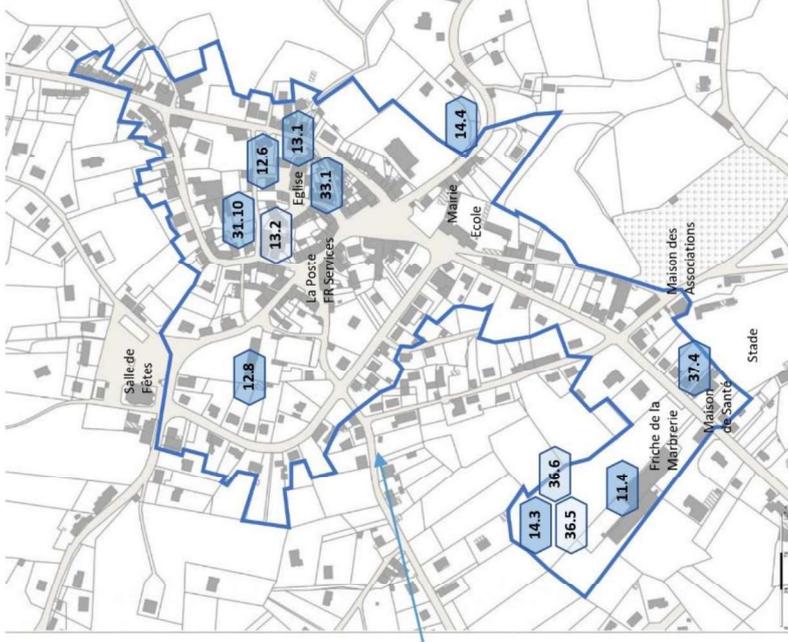
A Chamberet, la Zone Artisanale, à proximité du centre-bourg, a été rajoutée pour sécuriser l'avenir de ce site à travers l'effet juridique de « mise en demeure de procéder à la réhabilitation au sein de zones d'activités économiques ». Cette zone présente un dynamisme important avec la création de nouveaux lotissement et l'arrivée d'entreprises. Le terrain communal en face de l'EHPAD a également été rajouté au périmètre, car plusieurs projets devront se concrétiser dans ce site pour compléter l'offre de services publics et d'accompagnement des seniors, comme la construction d'une micro-crèche prévue pour 2024.

A Treignac, le site de Bariousses, ancien CCAS, a été rajouté au périmètre pour faciliter la réalisation d'une réhabilitation intégrale de ce site, qui appartient à la communauté de communes. Une étude de faisabilité devra permettre la définition d'une stratégie viable pour son avenir.

Annexe 2 : Périmètre CHAMBERET

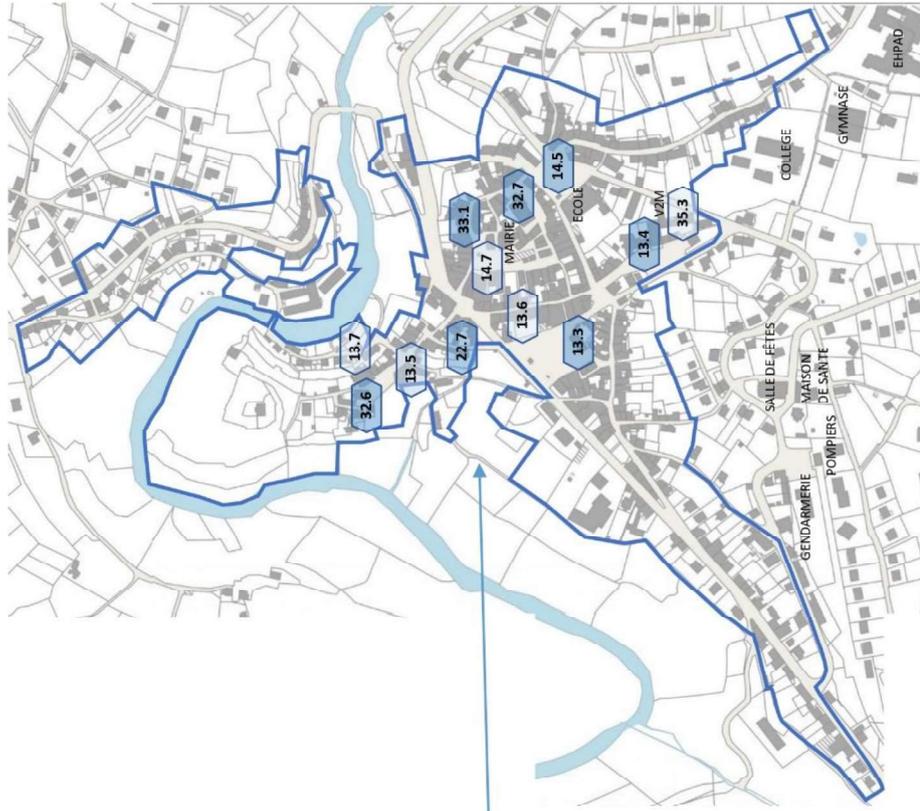
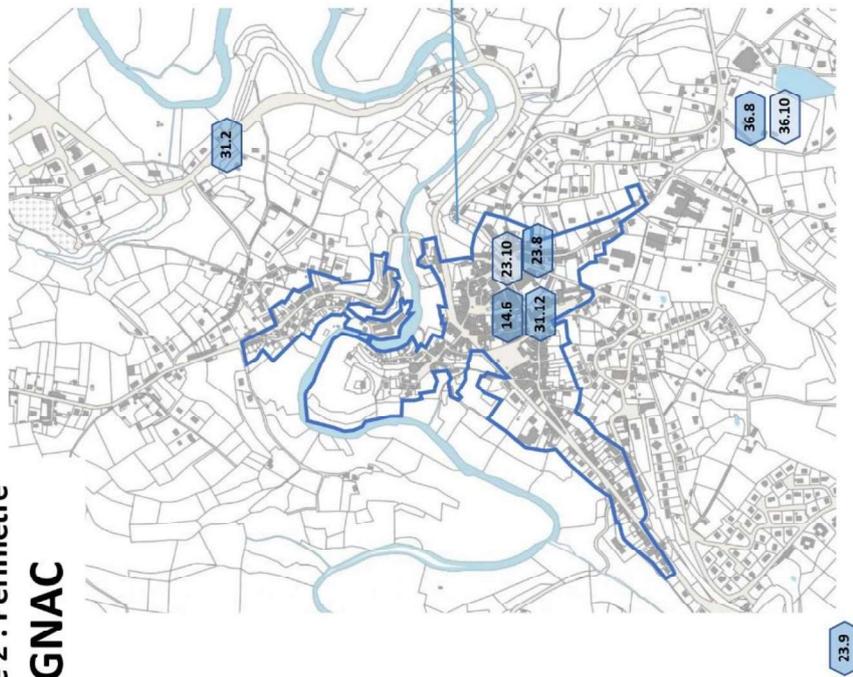


- 12.9 Créer une *collocation solidaire pour l'Alzheimer* (privé)
- 23.3 Réhabiliter le *village vacance des Roches de Sceaux* (privé)
- 23.4 Aménager le Musée de l'Arbre pour accueillir une collection de papillons
- 23.5 Créer un centre de syzythérapie à l'arboretum
- 23.7 Créer un *village de vacances « répit »* (privé)
- 31.2 Réaliser des aménagements pour la mobilité douce
- 32.4 Construire une micro-crèche
- 32.5 Créer un Relais Petite Enfance
- 33.6 Créer un *tiers-lieu « Jardin Partagé »* à l'EHPAD de Chamberet (privé)



- 11.4 Définir une stratégie pour la friche de la marbrerie
- 12.6 Construire de l'habitat inclusif
- 12.8 Rénover des logements communaux
- 13.1 Créer une vitrine sécurisée et restaurer les objets du trésor de l'église
- 13.2 Définir l'avenir du Manoir Renaissance
- 14.3 Développer des espaces de vie dans les communes
- 14.4 Aménager la Route des Monédières pour les piétons
- 31.10 Créer un parking en centre-bourg
- 32.4 Construire une micro-crèche
- 32.5 Créer un Relais Petite Enfance
- 33.1 Installer un dispositif micro-fole
- 36.5 Construire un City Stade
- 36.6 Construire un espace pumptrack modulaire
- 37.4 Agrandir la MSP

Annexe 2 : Périmètre TREIGNAC



- 11.6 Définir une stratégie pour la friche site de Bariousses - V2M
- 14.6 Etudier la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre bourg
- 23.8 Renouveler le parcours de découverte de la cité
- 23.9 *Rénover le Village Vacances (privé)*
- 23.10 Revoir la signalétique touristique à Treignac
- 31.12 Réaliser des aménagements pour la mobilité douce
- stationnement en centre-bourg
- 36.8 Construire un court de tennis couvert
- 36.10 Construire un city stade

- 13.3 Réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école de filles
- 13.4 Restaurer et entretenir la Chapelle des Pénitents
- 13.5 Proposer une solution pour le bâtiment dégradé de la Rue des Bans
- 13.6 Moderniser et agrandir le Musée des arts et traditions populaires
- 13.7 Restaurer l'Eglise Notre Dame des Bans
- 14.5 Aménager la Place du Collège et abords
- 14.7 Aménager la Place de La Halle
- 22.7 *Soutenir la création d'une épicerie de vente directe des producteurs agricoles (privé)*
- 32.6 Créer une micro-crèche à Treignac
- 32.7 Permettre l'installation d'une Maison du Département
- 33.1 Installer un dispositif micro-fole
- 35.3 Créer un « espace jeunes »

Annexe 3 : Calendrier prévisionnel pluriannuel

Document à part

No.	action	description	forte		moyenn		faible		2022	2023	2024	2025	2026	2026	+	lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	situation	PVD ORT	CTG
			x		x		x														
12.2	Apporter une expertise dans le domaine de l'immobilier	groupe de travail "Observatoire de l'immobilier", bourse d'immobilier (recense l'ensemble des disponibilités en foncier et immobilier)		x							x					CCV2M	CCV2M et Communes	Bailleurs sociaux, Agences Immobilières, CAF, Adil, ANAH	non mature	x	3.6
12.3	Développer l'accès au logement et notamment aux logements temporaires		x								x					CCV2M	CCV2M et Communes	Agences immobilières, Office de Tourisme	non mature	x	3.1
12.4	Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires		x								x					CCV2M	CCV2M	Adil (bailleurs privés), Maison France Service (info sur Action Logement), Maison du Département, CAUE (patrimoine), CAF	mature	x	3.2
12.5	Définir une stratégie pour l'habitation jeune	Créer de groupe de travail, accompagnement de l'installation des jeunes sur le territoire (intérimaires, saisonniers, stagiaires, alternance, premier emploi...)		x							x					CCV2M	CCV2M et Communes	CAF, ADAHJ, ADIL, ANAH, MECS, Mission Locale, Conseil Départemental	non mature	x	3.5
12.6	Construire de l'habitat inclusif	Résidence avec 12 log. sociaux seniors en centre-bourg. En travaux.	x								x					Chamberet	Polygone		en cours	x	
12.8	Rénover des logements communaux	Rénovation de 11 logements communaux en centre-bourg (Maison Roux, bâtiment La poste)	x								x					Chamberet	Chamberet		en cours	x	
12.9	Créer une collocation solidaire pour l'Alzheimer															Chamberet	Association AVEHC		non mature	x	

13. Valoriser le patrimoine

13.1	Créer une vitrine sécurisée et restaurer les objets du trésor de l'église	Chasse médiévale St Dulcet, la vitrine actuelle serait remplacé par une autre, plus adaptée.	x													Chamberet	Chamberet	DRAC, Département, Fondation du Patrimoine, Région	mature	x	
13.2	Définir l'avenir du Manoir Renaissance	Demande d'étude de faisabilité en cours (gîte haut de gamme ?), bâtiment acquis (DETR-2021)	x								x					Chamberet	Chamberet	BdT	non mature	x	

No.	action	description	moyenn e						lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	situation	PVD ORT	CTG
			forte	faible	2022	2023	2024	2025						
13.3	Réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école de filles	Bâtiment de l'Office de Tourisme	x		x				Treignac	Treignac	en cours	x		
13.4	Restaurer et entretenir la Chapelle des Pénitents	Les œuvres et le bâtiment (intérieur et extérieur) - monument historique classé		x					Treignac	2 campagnes de financement collectif, Département, Crédit Agricole	en cours	x		
13.5	Proposer une solution pour le bâtiment dégradé de la Rue des Bans (privé)	Privé : restauration ou démolition	x		x				Treignac		non mature	x		
13.6	Moderniser et agrandir le Musée des arts et traditions populaires					x			Treignac		non mature	x		
13.7	Restaurer l'Eglise Notre Dame des Bans	Définir les tranches de travaux selon priorités - monument historique classé					x		Treignac	Fondation du Patrimoine	non mature	x		
14. Améliorer la qualité des espaces publics														
14.1	Lutter contre les incivilités	réseau de vidéosurveillance dans le bourg, contrat sécurité avec la gendarmerie, garde champêtre ?		x					Chamberet et Treignac	Gendarmerie, département	non mature	x		
14.2	Travailler l'effet "vitrine" des communes	Suite à diagnostic flash des commerces (SHOP'IN). Par exemple les entrées des villes, les places en bord de la départementale (Place de la république à Treignac, place de la mairie à Chamberet)...				x			Chamberet et Treignac		non mature	x		
14.3	Développer des espaces de vie dans les communes	Equipements et activités en libre accès : aires de jeux et de sport, bancs, parc, jardin partagé etc.				x			CCV2M	Etat, bailleurs sociaux, CAF, EHPAD, associations, lycée agricole, collège	mature	x	3.7	
14.4	Aménager la Route des Monédières pour les piétons		x						Chamberet		mature	x		

No.	action	description	moyenn e					lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	situation	PVD ORT	CTG
			forte	faible	2022	2023	2024						
14.5	Aménager la Place du Collège et abords	marché en 10/2022		x		x		Treignac	PNR, Corrèze Ingénierie, CAUE	en cours	x		
14.6	Etudier la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre bourg	marché en 10/2022	x		x		Treignac	BdI, Corrèze Ingénierie, CAUE	mature	x			
14.7	Aménager la Place de La Halle	A l'issu de l'étude du centre-bourg			x	x	Treignac			non mature	x		

No.	action	description	forte		moyenn e		faible		2022	2023	2024	2025	2026	2026 +	lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	situation	PVD ORT	CTG
			x		x		x													
23.4	Aménager le Musée de l'Arbre pour accueillir une collection de papillons			x						x					Chamberet	Chamberet		mature	x	
23.5	Créer un centre de sylvothérapie à l'arboretum	(en attente d'étude de faisabilité)		x									x		Chamberet	Chamberet		mature	x	
23.7	Créer un village de vacances « répit » (privé)	pour aidants et aidés pour les séjours accompagnés				x							x		Chamberet	Association AVEHC	PNR (handicap)	non mature	x	
23.8	Renouveler le parcours de découverte de la cité		x							x					Treignac	Treignac	PCC, Office de Tourisme Terres de Corrèze	mature	x	
23.9	Rénover le Village Vacances (privé) à Treignac		x					x							Treignac	Propriétaires	Demande de financement à la Région	mature	x	
23.10	Revoir la signalétique touristique à Treignac		x												Treignac	OT Terres de Corrèze	Commune, PCC	non mature	x	

24. Créer des opportunités d'emploi et de formation

No.	action	description	moyenn e					lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	situation	PVD ORT	CTG	
			forte	faible	2022	2023	2024							2025
32. Développer les services aux habitants														
32.4	Construire une micro-crèche à Chamberet	Dans le terrain proche à l'EHPAD.	x						Chamberet	Commune	Département (PMI, Corrèze Ingénierie), MSA, CAF.	mature	x	2.1
32.6	Créer une micro-crèche à Treignac	Réhabilitation de l'ancien presbytère	x						Treignac	Treignac	Conseil Départemental (PMI), MSA, CAF.	en cours	x	2.1
32.7	Permettre l'installation d'une Maison du Département	Dans l'espace de l'ancienne trésorerie - création de lieu de proximité pour les services publics.	x						Treignac	Treignac	Département, Communes, AS, Trésorerie, Collège, partenaires pour permanences	mature	x	2.11
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité														
33.1	Installer un dispositif micro-fole (musée numérique, fablab, réalité virtuelle)	Dossier validée, ouverture prévue pour juillet 2023	x						Chamberet et Treignac	Communes et CCV2M	DRAC, La Villette, Ecoles, Collège, ALSHS, associations	mature	x	3.10
33.6	Créer un tiers-lieu « Jardin Partagé » à l'EHPAD de Chamberet (privé)	Espace partagé entre les résidents et les personnes externes à l'EHPAD, permettant le rencontre et échange.							Chamberet	Association AVEHC	Commune de Chamberet, École de Chamberet, Associations locales, Communauté de commune, ARS.	non mature	x	2.14

No.	action	description	moyenn e						maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	situation	PVD ORT	CTG	
			forte	faible	2022	2023	2024	2025						2026
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe														
34.1	Communiquer autour des moyens de transport du territoire	Guide pour la valorisation des moyens existants.	x						CCV2M	CCV2M	Région, entreprises de transport	en cours	x	1.5
34.2	Améliorer la coordination des acteurs et des activités du territoire et leur communication	Donner plus de visibilité et cohérence aux activités proposées sur le territoire : Planning d'activités, calendrier d'événements, plan des salles.		x					CCV2M	CCV2M, communes	CAF, MSA, Associations, Office de Tourisme	non mature	x	3.1.1
34.3	Communiquer autour des opportunités pour le numérique et l'accès aux droits	Faire vivre les structures existantes et prévoir la suite pour le poste du conseiller numérique	x						CCV2M	CCV2M, communes	France Services, Associations (PTT, Prox, Familles Rurales), AS	mature	x	
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse														
35.3	Créer un « espace jeunes »	Pour avoir un lieu de rencontre, de présence partenariale, d'animation, d'orientation et de prévention pour la jeunesse (notamment les collégiens).							Treignac	Treignac	CAF, Collège, mission locale, maison des adolescents, association Planning Familial...	non mature	x	2.8
36. Encourager les pratiques sportives														
36.5	Construire un City Stade			x					Chamberet	Chamberet		non mature	x	
36.6	Construire un espace pumtrack modulaire			x					Chamberet	Chamberet		mature	x	
36.8	Construire un court de tennis couvert	Au stade. Marché en cours.	x						Treignac	Treignac		en cours	x	
36.10	Construire un city stade	Au stade, avec un espace de sport santé.		x					Treignac	Treignac		mature	x	

No.	action	description	forte	moyenn e	faible	2022	2023	2024	2025	2026	2026 +	lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	situation	PVD ORT	CTG
37. Renforcer la santé et les services à la personne																	
37.1	Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire, rechercher des intéressés.	Investissements dans les MSP (bâtiment, équipements), annonces, partenariats.	x				x	x	x			CCV2M	CCV2M et communes	Association ACT Medical et Service	en cours	x	
37.4	Agrandir la Maison de Santé	MSP de Chamberet.	x					x				Chamberet	CCV2M		mature	x	

Annexe 4 : La maquette financière

Document à part

No.	action	2022	2023	2024	2025	2026	2026	lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	détail	Part WO	Part [89]	Europe	Part [89]	Etat	Part [89]	Région	Part [89]	Département	Part [89]	BDT	Part [89]	Autres	Montant [en €]	Part [89]	Autres	Montant [en €]	Part [89]
												Montant total HT																	

2. Accompagner l'activité économique

21. Attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs, accompagner l'activité économique et favoriser la diversification

21.1	Accompagner la création d'un "guichet des entreprises" au niveau intercommunal	x						CCV2M	Communes et CCV2M	commerçants, artisans, OMA / CCI, association V/trines de Chamberet, banque /	à définir																	
21.3	Mettre en place une carte de fidélité aux commerces locaux	x						CCV2M	CCV2M	commerçants, artisans, OMA / CCI, association V/trines de Chamberet	à définir																	
21.4	Accompagner la création d'une association des commerçants à Treignac	x						Treignac	Treignac	commerçants, artisans, OMA / CCI	sans objet																	

22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique

22.1	Rénover un bâtiment à la ZA de Viam	x						Viam	CCV2M	Etat (DETR), CD	500 000 €	150 000 €	30%			100 000 €	20%												
22.2	Mobiliser les locaux vacants	x	x					Chamberet et Treignac	Communes	Adli, BdT	sans objet																		
22.7	Soutenir la création d'une épicerie de vente directe des producteurs agricoles (privé)	x	x					Treignac	Propriétaire	PNR, association Airelle, CCV2M	NC																		
22.9	Proposer une boutique éphémère pendant la saison estivale	x						Treignac	Treignac		projet à définir																		

23. Renforcer et développer l'offre touristique

23.3	Réhabiliter le village vacances des Roches de Sceaux (privé)	x	x	x				Chamberet	Village D+	Plan Avenir Montagne, Mairie de Chamberet, CCV2M	4 000 000 €													Plan massif central	1 300 000 €	33%		
23.4	Aménager le Musée de l'Arbre pour accueillir une collection de papillons		x					Chamberet	Chamberet		41 000 €	26 240 €																
23.5	Créer un centre de sybiothérapie à l'arboretum						x	Chamberet	Chamberet		50 000 €							10 000 €	20%									
23.7	Créer un village de vacances « répit » (privé)						x	Chamberet	Association AVEHC	PNR (handicap)	NC																	
23.8	Renouveler le parcours de découverte de la cité		x					Treignac	Treignac	PCC, Office de Tourisme Terres de Corrèze	20 000 €																	
23.9	Rénover le Village Vacances (privé) à Treignac						x	Treignac	Propriétaires	Demande de financement à la Région	NC																	
23.10	Revoir la signalétique touristique à Treignac						x	Treignac	OT Terres de Corrèze	Commune, PCC	projet à définir																	

24. Créer des opportunités d'emploi et de formation

No.	action	2022 2023 2024 2025 2026 2026					lieu de l'action	maîtrise d'ouvrage	partenaires potentiels	Montant total HT	détail	Part WO	Part [8]	Europe	Etat	Part [9]	Région	Part [8]	Département	Part [8]	BDT	Autres	Montant [en €]	Part [8]	Autres	Montant [en €]	Part [8]
		+	+	+	+	+																					
37. Renforcer la santé et les services à la personne																											
37.1	Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire, rechercher des intéressés.	x	x	x	x		CCV2M	CCV2M et communes	Association ACT Medical et Service	à définir																	
37.4	Agrandir la Maison de Santé				x		Chamberet	CCV2M		200 000 €	demande à valoir à PARS + DE FR + Région								40 000 €	20%							

Annexe 5 : Les fiches actions

Document à part



Annexe 5 : Les fiches action

Table des matières

1. Valoriser le tissu urbain	4
11. Maîtriser le foncier	5
11.1 Développer la gestion du foncier et réduire la vacance	6
11.2 Traiter les îlots et bâtiments dégradés en centre-bourg	7
11.4 Définir une stratégie pour la friche de la marbrerie	8
11.7 Réhabiliter la friche de la marbrerie.....	10
12. Créer des opportunités de logement.....	11
12.1 OPAH : Promouvoir la rénovation des logements vétustes et passoires énergétiques	12
12.4 Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires	13
12.6 Construire de l'habitat inclusif	14
12.8 Rénover des logements communaux	15
13. Valoriser le patrimoine.....	16
13.1 Créer une vitrine sécurisée et restaurer les objets du trésor de l'église	17
13.3 Réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école de filles.....	18
13.4 Restaurer et entretenir la Chapelle des Pénitents	19
14. Améliorer la qualité des espaces publics	20
14.3 Développer des espaces de vie dans les communes.....	21
14.4 Aménager la Route des Monédières pour les piétons	22
14.5 Aménager la Place du Collège et abords.....	23
14.6 Etudier la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre-bourg	24
2. Accompagner l'activité économique	25
21. Attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs, accompagner l'activité économique et favoriser la diversification	26
22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique	28
22.1 Rénover un bâtiment à la ZA de Viam.....	29
22.2 Mobiliser les locaux vacants	30
22.7 Soutenir la création d'une épicerie de vente directe des producteurs agricoles (privés)	31
23. Renforcer et développer l'offre touristique.....	32
23.3 Réhabiliter le Village Vacances des Roches de Scoeux (privé).....	33
23.4 Aménager le Musée de l'Arbre pour accueillir une collection de papillons	34

23.5	Créer un centre de sylvothérapie à l'arboretum.....	35
23.8	Renouveler le parcours de découverte de la cité.....	36
23.9	Rénover le Village Vacances (privé).....	37
24.	Créer des opportunités d'emploi et de formation.....	38
3.	Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités pour les habitants	40
31.	Développer la mobilité et la préservation de l'environnement.....	41
31.2	Réaliser des aménagements pour la mobilité douce	42
31.4	Réorganiser le Transport à la Demande (TAD).....	43
31.5	Mettre en place un service de location de VAE pour les habitants (30 VAE)	44
31.7	Développer la mobilité écoresponsable.....	46
31.10	Créer un parking en centre-bourg.....	47
31.12	Réfléchir à une stratégie pour améliorer la circulation et le stationnement en centre-bourg	48
32.	Développer les services aux habitants.....	49
32.4	Construire une micro-crèche à Chamberet.....	50
32.6	Créer une micro-crèche à Treignac	51
32.7	Permettre l'installation d'une Maison du Département.....	52
33.	Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité	53
33.1	Installer un dispositif Micro-Folie (musée numérique, FabLab, Réalité Virtuelle).....	54
34.	Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe	55
34.1	Communiquer autour des moyens de transport du territoire.....	56
34.3	Communiquer autour des opportunités pour le numérique et l'accès aux droits	57
35.	Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse.....	59
36.	Encourager les pratiques sportives.....	61
36.6	Construire un espace pumtrack modulaire.....	62
36.8	Construire un court de tennis couvert	63
36.10	Construire un city-stade	64
37.	Renforcer la santé et les services à la personne	65
37.1	Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire, rechercher des intéressés ..	66
37.4	Agrandir la Maison de Santé	67

1. Valoriser le tissu urbain

1. Optimiser le tissu urbain

11. Maîtriser le foncier
12. Créer des opportunités de logement
13. Valoriser le patrimoine
14. Améliorer la qualité des espaces publics

11. Maîtriser le foncier

11.1 Développer la gestion du foncier et réduire la vacance

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	La gestion du foncier est un sujet complexe, difficile à porter par les petites communes (manque de techniciens).
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'OPAH avec un volet optionnel sur la formation et accompagnement des élus. - Diagnostic de la situation du foncier, notamment la vacance commerciale et résidentielle. - Cartographie de la vacance et mise à disposition des cartes aux élus. - Organisation des procédures administratives, pour faciliter et accompagner les démarches (bien sans maître / abandon...). Utilisation de l'outil « Zéro Logements Vacants ». - Public cible : Elus et secrétaires de mairie
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'abandon et des biens sans maîtres. - Maîtrise des procédures administratives par les mairies.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023-2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de procédures engagées - Evolution de la situation du foncier

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M et communes		
PARTENAIRES POTENTIELS	Soliha (dans le cadre de l'OPAH) ; Zéro Logements Vacants; DDT ; Communes ; Syndicat de la Diège (cartographie) ; Banque des Territoires		
TERRITOIRE	CCV2M et communes	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

11. Maîtriser le foncier

11.2 Traiter les îlots et bâtiments dégradés en centre-bourg

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	Plusieurs bâtiments abandonnés, en mauvais état ou vacants dénigrent l'image des communes au point de causer des problèmes de sécurité.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une stratégie pour la gestion du foncier, notamment la priorisation dans le traitement des bâtiments dégradés et abandonnés. - Définir les îlots prioritaires. - Rechercher des partenaires et financeurs. Lancer des procédures adaptées à chaque situation. - Accompagner les propriétaires, les responsabiliser.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vacance - Amélioration de l'image de la commune (façades) - Sécurisation des bâtiments - Sensibilisation des propriétaires
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	- Nombre de procédures réalisés et d'opérations de revitalisation

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Chamberet et Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Banque des Territoires ; bailleurs ; Conseil Départemental ; Région ; Anah		
TERRITOIRE	Chamberet et Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

11. Maîtriser le foncier

11.4 Définir une stratégie pour la friche de la marbrerie

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	La friche de la marbrerie Chaumeil, située en proximité du centre-bourg, a été rachetée par la mairie en 2022. L'objectif étant de revitaliser ce site abandonné, pour concrétiser un programme complexe : des équipements publics, sportifs, du développement économique (commerces / ateliers pour des artisans) et des logements.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Etude amont de requalification, réalisé entre septembre 2022 et février 2023, points clés : <ul style="list-style-type: none"> o Consolider la programmation et l'identité au projet o Détailler les différentes opérations (espace public, bâtiments) et leur logique de développement et d'enchaînement o La matrice foncière projetée o L'estimation au ratio du coût de chacune des opérations o Le calendrier d'opérations - Définition du projet de réhabilitation et identification de partenaires / porteurs de projet potentiels. - Priorisation des phases de l'opération selon leur maturité et opportunités. - Réaliser les études nécessaires à la maîtrise d'œuvre. - Mobilisation d'un comité de financeurs.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un bilan d'opérations complet, avec chiffrage précis poste par poste et définition des co-financeurs. - Dépôt des dossiers de demande de financement nécessaire à la concrétisation du projet, ainsi que réalisation des démarches administratives (ex. modification PLU). - Dépôt des dossiers d'engagement des travaux en 2024 (rénovation énergétique des bâtiments, aménagement de l'ensemble des espaces publics et paysagers inclusive la voie verte...)
CALENDRIER PREVISIONNEL	2022-2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles fiches actions pour les opérations prévues : <u>fiche action 11.7. Réhabiliter la friche de la marbrerie</u> - Viabilisation du projet

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, Banque des Territoires, O+ Urbanisme, Corrèze Ingénierie		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	oui



11. Maîtriser le foncier

11.7 Réhabiliter la friche de la marbrerie

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	La friche de la marbrerie Chaumeil, située en proximité du centre-bourg, a été rachetée par la mairie en 2022 et a fait l'objet d'une étude réalisée entre septembre 2022 et février 2023. La mairie a démarré le nettoyage du site en 2023, ainsi que des études complémentaires nécessaires à la maîtrise d'œuvre. Des financements ont été sollicités.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du site - Aménagement paysager - Aménagement de l'immobilier pour commerces, services et logements. - Trouver des nouvelles opportunités de financement auprès des partenaires
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du site - Répondre aux attentes des porteurs de projet qui attendent un local - Attirer des nouveaux porteurs de projet et investisseurs
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023-2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de nouvelles activités - Amélioration de l'image de la friche - Financement des opérations

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, Banque des Territoires, O+ Urbanisme, Corrèze Ingénierie, Département		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	oui

1. Optimiser le tissu urbain

11. Maîtriser le foncier
12. Créer des opportunités de logement
13. Valoriser le patrimoine
14. Améliorer la qualité des espaces publics

12. Créer des opportunités de logement

12.1 OPAH : Promouvoir la rénovation des logements vétustes et passoires énergétiques

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux logements sur le territoire sont abandonnés ou en mauvais état. - Une partie importante du parc de logements n'est pas adaptée aux nouvelles normes de consommation énergétique et ne pourra plus être mise en location à partir de 2023. - Les coûts des travaux et les difficultés pour réaliser des démarches administratives sont des freins à la réhabilitation des logements.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une OPAH en septembre 2022, avec l'objectif d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur habitat et dans l'obtention d'aides financières pour les travaux (pour l'économie d'énergie, l'adaptation à la perte d'autonomie et la rénovation globale de logements dégradés). - La communauté de communes et quatre communes se sont engagées avec des aides complémentaires : Treignac, Chamberet, Tarnac et Soudaine-Lavinadière. - Public cible : Les locataires, les propriétaires-occupants, les bailleurs, les futurs acheteurs, les porteurs de projets.
RESULTAT ATTENDU	Amélioration de la qualité des logements
CALENDRIER PREVISIONNEL	2022-2027
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées - Montant des financements et aides attribuées

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M et communes		
PARTENAIRES POTENTIELS	Soliha (animateur), Anah, CPIE Corrèze		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

12. Créer des opportunités de logement

12.4 Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Des propriétaires ont parfois envie de louer ou rénover leur bâtiment et ne savent pas comment le faire. - Il manque des logements en location sur le territoire. Presque la moitié des logements sont sous-occupés (40% de maisons secondaires et 10% de vacance). - La partie administrative d'une location peut causer de l'insécurité aux propriétaires, qui préfèrent ne pas louer.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers d'information sur des sujets en lien avec l'habitation. - Accompagner les propriétaires et locataires, individuellement ou collectivement, pour lever les freins à la location. - Créer d'un réseau de partenaires pour réaliser cet accompagnement, et proposer des permanences. - Public cible : Bailleurs privés, propriétaires de logements vacants, locataires, personnes à la recherche d'un logement en location
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux contrats de location. - Sécurisation des locations, avec propriétaires et locataires rassurés et conscients de leurs engagements. - Faciliter l'intervention des partenaires sur le territoire.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vacance - Satisfaction des locataires et des bailleurs - Présence dans les actions proposées

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	Adil (bailleurs privés), Maison France Service (info sur Action Logement), Maison du Département, CAUE (patrimoine), CAF		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

12. Créer des opportunités de logement

12.6 Construire de l'habitat inclusif

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	Notre territoire a un parc ancien de logements ancien. Peu de logements sont adaptés au vieillissement. Cependant, environ 40% de la population ce sont des retraités. Une partie de cette population habite dans des hameaux et subi des difficultés de déplacement, notamment pendant l'hiver, et de perte d'autonomie.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Créer des logements sociaux inclusifs adaptés aux seniors en centre-bourg. Construction de résidence avec 12 logements sociaux seniors en centre-bourg
RESULTAT ATTENDU	Actuellement en travaux, prévision de livraison et logement des habitants dès 2023.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2022-2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes logées, dont personnes présentant un handicap ou âgée - Satisfaction des locataires - Maintien de l'autonomie

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Polygone		
PARTENAIRES POTENTIELS	Mairie de Chamberet		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

12. Créer des opportunités de logement

12.8 Rénover des logements communaux

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	Des logements communaux permettent aux communes d'augmenter leur offre de logements en locations. Actuellement très peu de locations sont disponibles sur le territoire, ce qui rend difficiles l'installation de nouveaux habitants et réduit l'attractivité des communes. Ces logements sont également utilisés par les personnes âgées en perte d'autonomie, qui ont des maisons éloignées du centre-bourg.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Rénovation de 11 logements communaux en centre-bourg, localisés en deux sites : la Maison Roux et l'étage du bâtiment de La Poste (en centre-bourg).
RESULTAT ATTENDU	Création de nouveaux logements pour conforter la demande et attirer des nouveaux habitants. Travaux en cours, certains logements sont déjà disponibles.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2022-2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes logées - Satisfaction des locataires - Nombre de nouveaux résidents (attractivité)

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, Département		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

1. Optimiser le tissu urbain

11. Maîtriser le foncier
12. Créer des opportunités de logement
13. Valoriser le patrimoine
14. Améliorer la qualité des espaces publics

13. Valoriser le patrimoine

13.1 Créer une vitrine sécurisée et restaurer les objets du trésor de l'église

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	La vitrine existante à l'entrée de l'Eglise de Chamberet ne permet pas une mise en valeur des objets de la Chasse médiévale St Dulcet.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Remplacer la vitrine actuelle par une autre, plus adaptée, à l'intérieur de l'église.
RESULTAT ATTENDU	Meilleure appréciation des objets du trésor, valorisation de ce patrimoine. Augmentation du nombre de visiteurs.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	- Meilleure visibilité des objets et mise en valeur muséographique

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	DRAC, Département, Fondation du Patrimoine, Région		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

13. Valoriser le patrimoine

13.3 Réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école de filles

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	Le bâtiment de l'ancienne école de filles fait partie du patrimoine architectural de Treignac. Il domine la Place de la République, une des portes d'entrée de la commune. Plusieurs activités qui accueillent du public ont lieu dans son intérieur, notamment l'Office de Tourisme, un cabinet d'infirmières et des associations (dont les bureaux de la Station Sport Nature). Par contre, le bâtiment garde ses caractéristiques d'école, avec des salles vétustes, manque d'accessibilité aux étages (escalier), passoire énergétique. Le manque d'entretien devient visible de son extérieur. Des travaux sont nécessaires pour valoriser et conserver ce bien.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Rénover et préserver ce bâtiment, qui a un emplacement très valorisé et est lieu de plusieurs activités ouvertes au public.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du patrimoine - Réduction des dépenses en chauffage - Meilleur confort thermique
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des factures liées au chauffage - Satisfaction des usagers - Meilleur image extérieur du bâtiment (effet vitrine)

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, Département		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION	ORT
			Oui

13. Valoriser le patrimoine

13.4 Restaurer et entretenir la Chapelle des Pénitents

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	Reconnu patrimoine de France, cette chapelle Baroque fait partie des monuments historiques classés du Centre-Bourg de Treignac. Les travaux sont réalisés par étapes, selon un plan stratégique. La chapelle fait partie des visites guidées proposées aux touristes.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Restaurer et entretenir les œuvres d'art et le bâtiment (intérieur et extérieur).
RESULTAT ATTENDU	Valorisation de ce patrimoine.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'œuvres restaurés - Montant investi - Nombre de visites et appréciation des lieux

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	2 campagnes de financement collectif, Département, Crédit Agricole		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

1. Optimiser le tissu urbain

11. Maîtriser le foncier
12. Créer des opportunités de logement
13. Valoriser le patrimoine
14. Améliorer la qualité des espaces publics

14. Améliorer la qualité des espaces publics

14.3 Développer des espaces de vie dans les communes

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'équipements et activités en libre accès. - Manque d'aires de jeux, de parcours-santé, de bancs, parcs, jardins partagés et d'autres espaces de convivialité favorisant le lien social. - Difficulté des petites communes à trouver des financements pour l'achat d'équipements et de mobilier urbain (coût trop faible).
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des projets existants sur le territoire pour l'aménagement des espaces publics. - Choisir les équipements les plus adaptés à chaque situation, en visant un équilibre et une complémentarité sur le territoire, et les différents groupes d'utilisateurs. - Etudier la possibilité de réaliser des achats et des demandes de financement groupés. - Public cible : Habitants (différents groupes : jeunes, enfants, seniors, femmes...) et associations
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de l'espace public. - Créer des nouvelles opportunités de loisir et de rencontre. - Améliorer les relations et la santé de la population.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2025
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements installés - Satisfaction des utilisateurs

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Communes et CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, bailleurs sociaux, CAF, EHPAD, associations, lycée agricole, collège		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

14. Améliorer la qualité des espaces publics

14.4 Aménager la Route des Monédières pour les piétons

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	La Route des Monédières se situe sur un des axes principaux d'entrée dans la commune de Chamberet. Elle arrive au centre-bourg, où se trouvent les commerces, mairie, école et médiathèque. Et dessert quelques établissements, notamment le supermarché de la commune, ainsi que des résidences. Il s'y situe également un stationnement avec borne de recharge de voiture électrique. Actuellement les trottoirs n'ont pas assez de continuité, et la sécurité routière dans ce morceau est limitée.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Réaliser des aménagements de trottoir, pour rendre la rue plus accessible aux piétons.
RESULTAT ATTENDU	Augmentation de la sécurité routière et du nombre de piétons.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de piétons, leur sécurité et satisfaction. - Fréquentation des commerces par les piétons.

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS			
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

14. Améliorer la qualité des espaces publics

14.5 Aménager la Place du Collège et abords

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>La commune a lancé une étude contextuelle, visant à définir une ligne d'aménagement à l'échelle agglomérée (Étude préalable à la mise en œuvre d'un projet de revalorisation du bourg - actualisation de l'étude de 2009).</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la sécurité des déplacements et la qualité des usages, notamment piétonniers - préserver un centre bourg attractif et maintenir un cadre de vie de qualité - intégrer une démarche transversale de développement durable
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>Aménager la Place du Collège et abords :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux riverains (habitants, école, ...) de se réappropriier l'espace - Favoriser les conditions d'une harmonie des usages avec les commerces proches - Faciliter les cheminements et l'usage des piétons - Réduire le stationnement sur la place - Renforcer la place du végétal (désimperperméabilisation) - Concilier l'aménagement et la mise en valeur du bâti proche - Préserver un lien fort de la place avec son environnement proche (rue Daubech, Impasse Dabo et avenue Charles de Gaulle)
RESULTAT ATTENDU	<p>Réussir à juxtaposer des fonctions pratiques (stationnement raisonné et maîtrisé) et des fonctions d'agrément, en venant créer un espace de type square sur une emprise soustraire au stationnement généralisé des voitures. Il s'agit de repenser l'aménagement de la place du Collège en repensant ses abords.</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation et usage de la place - Création de nouvelles opportunités d'activités - Augmentation de la qualité de cet espace urbain

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	PNR, Corrèze Ingénierie, CAUE, Etat, Département, Agence Adour Garonne		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

14. Améliorer la qualité des espaces publics

14.6 Etudier la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre-bourg

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>L'étude a pour objet l'actualisation de l'étude préalable à la mise en œuvre d'un aménagement de bourg réalisée courant 2009.</p> <p>La commune est engagée dans un programme de requalification et de redynamisation de son centre-bourg portant sur différents aspects : revalorisation de son patrimoine bâti, aménagement des espaces publics, maintien et développement des commerces et services, animations sociales et culturelles, accès aux services publics, ...</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - proposer une réflexion d'ensemble en termes d'image et d'identité, - donner une image qualitative afin de contribuer au dynamisme des commerces existants et de l'entrée de ville, - proposer des scénarii d'aménagements adaptés à la géographie locale et au cadre patrimonial du centre bourg (qualité urbaine, paysagère, patrimoniale et environnementale), - améliorer le cadre de vie en termes d'amélioration du niveau de service et de sécurisation des accès, - proposer une intégration des liaisons douces,
RESULTAT ATTENDU	<p>L'étude doit</p> <ul style="list-style-type: none"> - porter sur la définition d'un projet global d'aménagement et de développement du bourg. - permettre à la commune d'avoir une vision d'ensemble de ses opérations tout en constituant un véritable outil de planification des aménagements. - disposer d'une vision globale garante d'optimisation, de mutualisation, d'harmonisation et d'adéquation entre les usages permettant une valorisation complète du bourg. - -définition d'un plan pluriannuel d'investissements en adéquation avec leur priorisation et leur capacité à faire (contraintes administratives et financières, ...).
CALENDRIER PREVISIONNEL	2022-2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Mise en place des projets, de façon harmonieuse. Amélioration du cadre de vie et de la fréquentation du centre-bourg. Réduction de la présence de la voiture.

Modalités de mise en œuvre



MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Banque des Territoires, Corrèze Ingénierie, CAUE, Département, Région		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

2. Accompagner l'activité économique

2. Accompagner l'activité économique

21. Attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs, accompagner l'activité économique et favoriser la diversification
22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique
23. Renforcer et développer l'offre touristique
24. Créer des opportunités d'emploi et de formation



Aucune action mature.

2. Accompagner l'activité économique

21. Attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs, accompagner l'activité économique et favoriser la diversification
22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique
23. Renforcer et développer l'offre touristique
24. Créer des opportunités d'emploi et de formation

22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique

22.1 Rénover un bâtiment à la ZA de Viam

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>L'entreprise Home Clôture d'Aquitaine, a installé, dans la zone artisanale à Chamberet, une unité de production spécialisée dans la fabrication de ganivelles, portillons, piquets et poteaux en châtaignier. L'entreprise participe à la démarche « Origine Corrèze » et a créé des nombreux emplois depuis 2019.</p> <p>Par contre, les bâtiments occupés sont insuffisants pour les besoins grandissants de l'activité, et le bruit géré dérange ponctuellement les activités touristiques proposées dans les environs de l'Arboretum.</p> <p>Dans le souci de garder l'entreprise sur le territoire, et ne trouvant pas des locaux plus importants à Chamberet, la Communauté de Communes a trouvé dans la commune voisine Viam une opportunité.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Rénover un bâtiment industriel dans la ZA de Viam pour permettre à Home Clôture d' Aquitaine d'agrandir ses activités et de rester sur le territoire.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les emplois et créer des nouveaux postes. - Augmentation de l'activité de l'entreprise sur le territoire.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre d'affaires - Création/manutention d'emplois

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat (DETR), CD		
TERRITOIRE	Viam	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique

22.2 Mobiliser les locaux vacants

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	Les locaux commerciaux et artisanaux sont insuffisants pour répondre aux nouvelles sollicitations (porteurs de projets, agrandissement d'activité). Des locaux ont été transformés en habitation, galerie d'art ou sont vacants et pas proposés à la vente / location. En plus, plusieurs ne sont pas adaptés aux normes d'accessibilité, énergétiques ou sont inadaptés aux nouvelles activités (trop petits, beaucoup de travaux).
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Caractériser les locaux et la vacance. Dans l'existant, lutter contre la vacance commerciale et proposer des locaux qualitatifs pour permettre l'installation de nouvelles activités sur le territoire. Créer une stratégie foncière et accompagner les propriétaires et porteurs de projet dans les travaux de rénovation, questions juridiques et sensibilisation pour la mise en location. Créer des nouveaux locaux.
RESULTAT ATTENDU	Implantation de nouvelles activités sur le territoire. Améliorer l'image de la commune. Réduire la vacance.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de locaux à disposition. Nombre de nouvelles activités.

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Communes		
PARTENAIRES POTENTIELS	Adil, BdT		
TERRITOIRE	Chamberet et Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique

22.7 Soutenir la création d'une épicerie de vente directe des producteurs agricoles (privés)

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	L'épicerie au centre-bourg de Treignac a fermé ses portes en 2022. Le propriétaire des locaux, aussi agriculteur, a décidé d'utiliser l'espace pour la vente directe de ses produits. Il s'est réuni avec d'autres producteurs locaux (viande, fromages, pains, légumes, confitures etc) pour ouvrir une petite épicerie de vente directe les samedis et dimanches matin. L'intention dans l'avenir est de proposer des produits à consommer sur place et un petit atelier de transformation.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Accompagner la formalisation de ce projet, son financement et viabilité. Mise en relation avec des partenaires en capacité de fournir l'accompagnement nécessaire.
RESULTAT ATTENDU	Augmenter l'offre en centre-bourg Vente directe de produits, en court-circuit
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Viabilité de lieu Nombre de producteurs adhérents Variété des produits Fréquentation et satisfaction du public

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Propriétaire		
PARTENAIRES POTENTIELS	PNR, association Airelle, CCV2M		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

2. Accompagner l'activité économique

21. Attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs, accompagner l'activité économique et favoriser la diversification
22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique
23. Renforcer et développer l'offre touristique
24. Créer des opportunités d'emploi et de formation

23. Renforcer et développer l'offre touristique

23.3 Réhabiliter le Village Vacances des Roches de Scoeux (privé)

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Le Village Vacances des Roches de Scoeux est la plus importante structure d'accueil touristique de Chamberet, et appartenait à la commune depuis 2012. En 2022 il a été racheté pour devenir un Village D+, spécialisé dans l'accueil des groupes pour des vacances sportives.</p> <p>Le village a la capacité d'accueillir 430 personnes, dans 64 chambres de 2 à 10 lits, et possède une infrastructure sportive complète : piscine couverte et chauffée, gymnase, terrains de basket, mur d'escalade, terrain multi-activités, centre équestre, ferme pédagogique, salle de réunion, salle de réception, salles de cours. Son propriétaire a un projet ambitieux pour développer d'avantage son offre d'activités sportives et pour rénover la structure existante. Il y organise des séjours pendant les vacances, notamment de basket, et reçoit dans ces équipements des activités associatives et des enfants de la commune, par le biais de partenariats. La commune n'a pas les mêmes équipements pour la pratique sportive, le fait d'avoir accès à ce lieu est un vrai avantage pour les habitants.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Soutenir la réhabilitation du Village Vacances. Augmenter les possibilités de partenariat avec le territoire de la Communauté de Communes pour la proposition d'activités publico-privé, en utilisant la structure du site.
RESULTAT ATTENDU	<p>Accès à des équipements sportifs et à une offre variée d'activités pour les habitants.</p> <p>Viabilisation du projet de Village Vacances pour le propriétaire.</p>
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024 à 2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<p>Fréquentation du site par les habitants</p> <p>Partenariats avec les communes du territoire.</p> <p>Réalisation du projet de rénovation.</p>

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Village D+		
PARTENAIRES POTENTIELS	Plan Avenir Montagne, Mairie de Chamberet, CCV2M		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

23. Renforcer et développer l'offre touristique

23.4 Aménager le Musée de l'Arbre pour accueillir une collection de papillons

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	La commune de Chamberet a hérité d'une collection de papillons. Cette collection s'inscrit dans la thématique proposée par la Maison de l'Arbre, située dans l'Arboretum. Un espace dans le bâtiment devra être aménagé pour l'intégrer à l'exposition actuelle.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Aménager un espace à la Maison de l'Arbre pour accueillir une collection de papillons.
RESULTAT ATTENDU	Intégrer la collection de papillons à l'exposition de la Maison de l'Arbre et la rendre disponible au public.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Fréquentation de la maison de l'arbre. Appréciation de l'exposition.

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Europe, Département		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

23. Renforcer et développer l'offre touristique

23.5 Créer un centre de sylvothérapie à l'arboretum

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Plusieurs études scientifiques semblent démontrer les nombreux bienfaits liés à la pratique de la sylvothérapie ; en particulier en termes de gestion du stress, de la colère, de la dépression, du surmenage,... tout en ayant également - a priori - un impact bénéfique sur les fonctions cardiovasculaires et le métabolisme en général.</p> <p>La commune de Chamberet bénéficie d'un cadre idéal, étant située en Pays Vert, au cœur des Monédières et d'un parc naturel régional, disposant d'une offre d'activités déjà très orientée "nature" et d'un site dédié à la découverte de cette nature, et notamment des arbres.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un parcours de sylvothérapie au sein de l'arboretum - Installation de mobiliers dédiés - Création d'un centre de cure
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accueil de nouvelles clientèles sur le secteur du slow tourisme et des bienfaits de la nature sur la santé • Créer une image dynamique et éco responsable du territoire • Créer des séjours dédiés à la sylvothérapie
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023-2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation régulière du parcours • Incidence indirecte de cette réalisation sur l'économie locale (restauration, hébergement). • Captation de référents professionnels de la sylvothérapie et identification du territoire comme un site référence

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Conseil départemental, OT Terres de Corrèze, CAUE, Région, PNR, PETR, Fonds Européens		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

23. Renforcer et développer l'offre touristique

23.8 Renouveler le parcours de découverte de la cité

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Le patrimoine du centre-bourg de Treignac est valorisé par un circuit historique proposé en visite guidée ou libre (avec support en papier) par l'Office de Tourisme Terres de Corrèze. Un parcours Terra Aventura est également présent.</p> <p>Par contre, la signalétique du circuit historique est dégradée et peu visible. La révision du parcours guidé permettra de l'adapter à l'évolution des attentes des visiteurs, faciliter la découverte de Treignac et rendre plus attractif le centre-bourg.</p> <p>Ce renouvellement devra prendre en compte les projets en cours et à venir, comme le PAB, les critères de Petite Cité de Caractère (PCC) et les enjeux à l'échelle du PNR et PETR. Pour attirer plus de visiteurs, il est également important de rendre visible le patrimoine des 2 centres historiques depuis la départementale qui traverse Treignac.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler et valoriser le cheminement actuel de la découverte de la cité historique de Treignac, en incluant l'accessibilité pour un public PMR (poussette, personnes âgées,...). - Installer une nouvelle signalétique qui prenne en compte les exigences actuelles. - Renouveler les supports de présentation et valorisation du patrimoine bâti et naturel, l'adapter à tous les publics (ludiques, interactifs, sensoriels...). - Intégrer des visites audio-guidées (Wivisite).
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de visiteurs de Treignac et sa notoriété. - Faciliter la déambulation dans le centre-bourg.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Fréquentation (données de l'Office de Tourisme, Wivisite, Terra Aventura...)

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	PCC, Office de Tourisme Terres de Corrèze		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

23. Renforcer et développer l'offre touristique

23.9 Rénover le Village Vacances (privé)

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Le Village de Vacances, créé en 1970, a connu un essor exceptionnel permettant de faire la joie des Treignacois(es). La vie a fait que celui-ci a fermé en 2011. La mairie a donc vendu une partie des logements pour la création de logements à l'année, et a décidé de le revendre l'autre partie afin de relancer le tourisme régional.</p> <p>Les nouveaux acquéreurs sont arrivés en 2022 avec le projet de créer un domaine de lodges articulé autour de la nature, du terroir, de la découverte et des activités sportives.</p> <p>Propriété familiale, le domaine est composé de 33 lodges indépendants de type plain-pied allant du studio au T3 avec terrasse, une piscine, un restaurant, un bar, des jeux d'enfants, le tout sur plus de 6 hectares de nature.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Réouverture, après rénovation de la piscine, des jeux pour enfants ainsi que la réhabilitation des lodges. - Création d'un - Ouverture du restaurant pour les clients ainsi que les personnes de l'extérieur - Installer de pompes à chaleur réversibles dans les lodges. - Changer les fenêtres ainsi que les baies vitrées.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la fréquentation dans la commune - Ouvrir un nouveau restaurant, fréquenté par touristes et locaux - Création d'activité et emplois
CALENDRIER PREVISIONNEL	2022-2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation - Pérennisation de l'activité

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Propriétaires		
PARTENAIRES POTENTIELS	Demande de financement à la Région		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

2. Accompagner l'activité économique

21. Attirer, accueillir et maintenir les entrepreneurs, accompagner l'activité économique et favoriser la diversification
22. Créer, rénover, valoriser les potentiels locaux d'activité économique
23. Renforcer et développer l'offre touristique
24. Créer des opportunités d'emploi et de formation



Aucune action mature.

3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités pour les habitants



3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement
32. Développer les services aux habitants
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
36. Encourager les pratiques sportives
37. Renforcer la santé et les services à la personne

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement

31.2 Réaliser des aménagements pour la mobilité douce

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - L'insécurité routière ressentie par les habitants les empêche d'utiliser les mobilités douces dans le quotidien (vélo, trottinette, piétons...). - Les jeunes et les enfants ont leur mobilité limitée par la crainte d'accidents. - Des lieux qui reçoivent du public ne présentent pas toujours d'aménagement adapté au flux du public (trottoirs, parking vélo). Ex. abords des écoles / collège. - Des chemins d'itinérance (Compostelle, GR) pour les piétons et cyclistes traversent notre territoire et communes.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des pistes cyclables, d'abris vélo. - Développement des bornes électriques sur les communes. - Repérer les besoins du territoire en lien avec la mobilité douce et apporter des solutions. - Création de trottoirs à proximité des écoles et services. - Public cible : Habitants, jeunes et enfants, touristes.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des financements adaptés pour la mise en place des solutions. - Augmentation du recours à des moyens de mobilité douce au quotidien
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux aménagements réalisés - Utilisation des mobilités douces

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M et communes		
PARTENAIRES POTENTIELS	Ecoles, collège, bailleurs, associations, Office de Tourisme Terres de Corrèze, PNR		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement

31.4 Réorganiser le Transport à la Demande (TAD)

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Un Nouveau contrat mobilité sera signé avec la Région en 2023 et le service TAD sera délégué à la CC V2M dès juillet 2023, avec 40 % de reste à charge ; ce qui peut s'avérer élevé pour la CC. - Etant donné la basse densité du territoire qui rend difficile la mise en place d'un réseau de transport en commun plus conséquent, le TAD vient compléter l'offre et faire la liaison avec les moyens de transport existants. Les moyens existants (TAD, Cars) ne sont pas assez utilisés. - La population rencontre des difficultés à identifier ce transport et à l'utiliser. Les horaires ne sont pas toujours adaptés aux besoins.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir l'organisation du TAD : mise en place d'un répondeur, plus de souplesse, plus de lisibilité. - Mieux communiquer autour de son fonctionnement - Public cible : Utilisateurs actuels du TAD, nouveaux utilisateurs, personnes isolées en manque de solution de mobilité, pour des déplacements ponctuels essentiels (accès aux droits, à la santé, aux gares et arrêts des cars...).
RESULTAT ATTENDU	Augmenter la fréquentation du TAD
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de voyages effectués - Variété des utilisateurs - Couverture de toutes les communes

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	Région, PNR		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement

31.5 Mettre en place un service de location de VAE pour les habitants (30 VAE)

Présentation de l'action

<p>CONTEXTE ET ENJEUX</p>	<p>Dans le prolongement du programme « Du jus dans les pédales » mis en œuvre depuis 2016 par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, la CCV2M propose un service de location de vélos tous chemins à assistance électrique (VAE) à destination de ses habitants depuis octobre 2022.</p> <p>En complément, à travers le projet Vélo en Famille, la collectivité propose dès 2023, des équipements permettant le transport des enfants dans des conditions de sécurité optimales (remorques enfants, porte-bébé, casques enfants) et à partir du printemps, 4 VTT à assistance électrique équipés pour circuler sur la voie publique (garde-boues, éclairages, béquille et catadioptres) ainsi que des équipements favorisant l'usage du vélo pour des escapades en week-end (remorques bagagères, sacoches de voyage, etc...).</p> <p>Dans le courant de l'année, en fonction des demandes, un vélo cargo à assistance électrique ainsi qu'un tricycle également à assistance seront proposés.</p> <p>La durée de location est comprise entre 1 à 4 mois au tarif forfaitaire de 50 €* / mois. Un tarif réduit à 35€* / mois est mis en place pour la période hivernale (début décembre à fin mars) à compter de janvier 2023. (* hors assurance vol de 5€ / mois).</p>
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Location de VAE aux habitants à prix abordable, pour permettre l'expérimentation de ce véhicule pour la mobilité quotidienne (en remplacement d'une deuxième voiture, par exemple). - Réaliser des ateliers « pratiques » pour la remise en selle, entretien courant et accompagnement au choix et à l'achat. - Réalisation de permanences sur tout le territoire pour l'essai du vélo électrique.
<p>RESULTAT ATTENDU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les déplacements doux sur le territoire - Accompagner les habitants dans l'achat de vélos
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL</p>	<p>2022-2024</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de locations réalisées - Nombre de kms de déplacement - Nombre de personnes touchées par les actions - Nombre d'achats de vélos suite à l'expérimentation

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	Région (investissement), Europe (FEADER – fonctionnement 2 ans), PNR, CAF, MSA		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement

31.7 Développer la mobilité écoresponsable

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Le sujet de la mobilité apparaît comme un frein à l'installation sur le territoire, l'enclavement étant important notamment pour les jeunes. - C'est une démarche actuelle et urgente, en lien avec la réduction des émissions de CO2 et l'usage équilibré des sources d'énergie. - La mobilité douce n'est pas encore développée sur le territoire, au-delà des chemins VTT et de randonnée de loisir et itinérance. - Un garage solidaire est présent sur le territoire (association GASEL à Lacelle).
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail autour de la mobilité écoresponsable visant : <ul style="list-style-type: none"> o Les discussions autour de l'autopartage, bus citoyen, covoiturage, vélo, transport solidaire et autres moyens de mobilité écoresponsables. o La construction de projets concrets pour arriver à des solutions multimodales de mobilité sur le territoire, en s'appuyant sur l'existant. - La CC V2M propose la location de 30 Vélos à Assistance Electrique (VAE) à ses habitants depuis septembre 2022. - Définition d'un « plan de mobilité ». - Création d'une commission « Mobilité » au conseil intercommunal.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau de partenaires - Priorisation des modalités de mobilité pour l'avenir - Désenclavement des territoires ruraux.
CALENDRIER PREVISIONNEL	Dès 2022
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants au groupe de travail. - Nouvelles modalités de transport créées et l'adhésion.

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	PNR, Syndicat de la Montagne Limousine, association GASEL, CAF, FDEE19		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement

31.10 Créer un parking en centre-bourg

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Le centre de Chamberet est très dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concentre les commerces du bourg, qui attirent les habitants de la commune ainsi que des communes environnantes. - Plusieurs logements en construction/rénovation devront être livrés entre 2022-2024, dans le parc social ainsi que des logements communaux. - Le centre-historique, dont notamment L'église (avec son trésor) représente le patrimoine touristique le plus important de la commune. - A côte, la salle d'expositions St. André reçoit les associations locales et des évènements notamment pendant la saison estivale, et siègera le musée numérique Micro-Folie à partir de 2024. <p>Considérant la faible présence des transports en commun sur le territoire, les déplacements sont majoritairement réalisés avec des véhicules individuels. La création d'un stationnement répondra aux besoins des habitants du centre-bourg et du reste de la commune, ainsi que des touristes.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Construction d'un parking proche du centre historique pour les nouveaux logements inclusifs, les commerces de centre-bourg, etc.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au centre-bourg - Rendre possible aux résidents de la résidence inclusive de se garer à proximité de leur logement - Augmenter la fréquentation de l'église et salle d'expositions / musée numérique.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	- Nombre de véhicules garés et satisfaction des habitants

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, Département		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement

31.12 Réfléchir à une stratégie pour améliorer la circulation et le stationnement en centre-bourg

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Le centre-bourg à Treignac semble souvent saturé par les voitures, ce qu'empêche la circulation des piétons et l'appréciation du patrimoine. La situation s'aggrave pendant l'été, avec l'arrivée des touristes et des propriétaires des maisons secondaires.</p> <p>Une étude opérationnelle a été réalisée en 2022 (Tecurbis) avec comptage de voiture, présente une quantité suffisante de places de stationnement réguliers, un non-respect des règles et signalisation, la privatisation de l'espace public, un manque de contrôle et des opportunités pour améliorer la situation du centre-bourg.</p> <p>La ville travaille sur un Projet d'Aménagement de Bourg en 2023 qui prendra en compte ces questions.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des zones de stationnement (covoiturage, touristes, centre-bourg, arrêt minute...). - Réalisation de signalétique pour indiquer les emplacements et mieux orienter les conducteurs. - Meilleure contrôle des irrégularités. - Création de poches de stationnement à la proximité du centre-bourg pour les touristes pendant l'été (dont camping-cars).
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du patrimoine en centre-bourg. - Meilleure visibilité des emplacements périphériques. - Organisation du stationnement.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplacements créés - Respect du code de la route - Fréquentation du centre-bourg

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Banque des Territoires, Espelia, Tecurbis, PNR		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION	ORT Oui

3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement
32. Développer les services aux habitants
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
36. Encourager les pratiques sportives
37. Renforcer la santé et les services à la personne

32. Développer les services aux habitants

32.4 Construire une micro-crèche à Chamberet

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Des assistantes maternelles qui cessent progressivement leur activité et un nombre de plus en plus réduit de professionnelles, ce qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes des parents. - Un nombre de places d'accueil insuffisant. - Pas de diversité de l'offre d'accueil. - Des horaires d'accueil inadaptés aux horaires de travail atypiques : un besoin important exprimé par diverses institutions.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un bâtiment pour la micro-crèche. - Répondre aux besoins des familles pour la garde de leurs jeunes enfants. - Compenser la perte des places d'accueil chez les assistantes maternelles qui ont cessé leur activité. - Prendre en compte les horaires atypiques (travail le week-end ou en horaires décalés des parents 6H – 22H). - Mutualiser la Direction des deux micro-crèches, entre les deux communes. - Public cible : Les familles du territoire en priorité, et celles y travaillant mais n'y résidant pas, ayant des enfants de moins de 6 ans ; les nouvelles familles pouvant arriver sur le territoire.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de service suffisante sur le territoire et répondant aux besoins des familles en termes d'organisation. - Une plus grande satisfaction des parents qui trouvent le mode de garde adapté à leur besoin.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places d'accueil créées ; - Nombre d'enfants inscrits et leur localisation ; - Taux d'occupation.

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Département (PMI, Corrèze Ingénierie), MSA, CAF		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

32. Développer les services aux habitants

32.6 Créer une micro-crèche à Treignac

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Des assistantes maternelles qui cessent progressivement leur activité et un nombre de plus en plus réduit de professionnelles, ce qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes des parents. - Un nombre de places d'accueil insuffisant. - Pas de diversité de l'offre d'accueil. - Des horaires d'accueil inadaptés aux horaires de travail atypiques : un besoin important exprimé par diverses institutions.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'ancien presbytère pour accueillir la micro-crèche. - Répondre aux besoins des familles pour la garde de leurs jeunes enfants. - Compenser la perte des places d'accueil chez les assistantes maternelles qui ont cessé leur activité. - Prendre en compte les horaires atypiques (travail le week-end ou en horaires décalés des parents 6H – 22H). - Mutualiser la Direction des deux micro-crèches, entre les deux communes. - Public cible : Les familles du territoire en priorité, et celles y travaillant mais n'y résidant pas, ayant des enfants de moins de 6 ans ; les nouvelles familles pouvant arriver sur le territoire.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de service suffisante sur le territoire et répondant aux besoins des familles en termes d'organisation. - Une plus grande satisfaction des parents qui trouvent le mode de garde adapté à leur besoin.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places d'accueil créées ; - Nombre d'enfants inscrits et leur localisation ; - Taux d'occupation.

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Département (PMI, Corrèze Ingénierie), MSA, CAF		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

32. Développer les services aux habitants

32.7 Permettre l'installation d'une Maison du Département

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux droits dû à l'éloignement. - Présence d'une France Services sur le territoire, très sollicitée. - Départ de la trésorerie de Treignac prévu pour janvier 2023.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Création de lieu de proximité pour les services publics à l'espace de l'ancienne trésorerie. - Permanence de plusieurs partenaires sur le territoire, pour la prévention, l'accompagnement social, numérique, l'accès aux droits.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de recours aux aides et un meilleur accès aux droits. - Accompagnement pour l'usage du numérique. - Permanences et interventions des partenaires du département.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences et actions menées - Fréquentation - Nouveaux partenaires sur le territoire

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Département, Communes, AS, Trésorerie, collège, partenaires pour permanences		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION	ORT
			Oui

3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement
32. Développer les services aux habitants
33. **Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité**
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
36. Encourager les pratiques sportives
37. Renforcer la santé et les services à la personne

33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité

33.1 Installer un dispositif Micro-Folie (musée numérique, FabLab, Réalité Virtuelle)

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignement des centres culturels et grands musées en France. - Difficultés d'accès au numérique. - Plusieurs acteurs « créatifs » et artisans sur le territoire. - Dossier validé, ouverture prévue pour juillet 2023
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du dispositif Micro-Folie sur le territoire (en alternance entre Chamberet et Treignac) : musée numérique, fablab et réalité virtuelle. - Création d'un agenda de programmation culturelle et des actions en lien avec l'existant sur le territoire. - Animation du dispositif avec les partenaires identifiés.
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux œuvres d'art des grands musées français, et à des spectacles culturels. - Animation du territoire. - Construction d'un réseau de partenaires.
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation - Nombre d'actions - Nombre de partenaires

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Communes et CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	DRAC, La Villette, écoles, collège, ALSHs, associations		
TERRITOIRE	Chamberet et Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement
32. Développer les services aux habitants
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
36. Encourager les pratiques sportives
37. Renforcer la santé et les services à la personne

34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe

34.1 Communiquer autour des moyens de transport du territoire

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Il y existe peu de solutions de mobilité sur le territoire, et elles sont sous-utilisées (risque de réduction du service). - Les habitants ont des difficultés pour identifier et utiliser les solutions existantes. - Il n'existe pas un support qui regroupe les modalités de transport disponibles, à part une page sur le site internet de la CC et un document créé par le Syndicat de la Montagne Limousine et peu diffusé. - Les lignes de transport en commun ne figurent pas sur des sites et applications largement utilisés par les publics (habitants et touristes) et l'information n'est pas toujours actualisée. - La maîtrise du numérique est essentielle pour la réservation et l'achat de billets, plusieurs applications et sites internet sont utilisés.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un plan de communication autour des modalités de transport existantes. - Accompagner les publics à l'utilisation du numérique pour accéder à l'information et aux services (ex. achat de billets, horaire du transport, arrêts). - Informer sur les coûts, cartes d'abonnement, réductions et aides pour le transport en commun. - Public cible : Habitants en difficulté pour leurs déplacements, utilisateurs du transport en commun, touristes.
RESULTAT ATTENDU	Plus de visibilité sur les moyens de transport
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de voyageurs - Satisfaction des habitants

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	Région, entreprises de transport		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe

34.3 Communiquer autour des opportunités pour le numérique et l'accès aux droits

Présentation de l'action

<p>CONTEXTE ET ENJEUX</p>	<p>La dématérialisation des services publics et la réduction des guichets d'accueil a rendu les compétences liées au numérique obligatoires. La population vieillissante de notre territoire rural doit parcourir des longues distances pour accéder aux services basiques et à ses droits en présentiel (ex. Pôle Emploi, Mission Locale, CAF, mutuelles...).</p> <p>Pour autant, il y existe plusieurs lieux qui proposent l'accompagnement du public en difficulté ou non-équipé dans ses démarches numériques. Ce sont des associations notamment qui proposent des ateliers ou de la formation individuelle. Quelques mairies et médiathèques mettent à disposition des ordinateurs et tablettes. La maison France Services, l'EVS tiers lieux PTT et la future Maison du Département renforcent l'accompagnement.</p> <p>Il n'est par contre pas évident de savoir où aller pour la population non connectée, ainsi que pour les secrétaires des mairies qui font le relais des informations. Et pour les structures, il est difficile de donner de la visibilité à leurs permanences et ateliers.</p>
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer autour des structures qui proposent des services autour du numérique et accès aux droits (horaires, coût, service proposée...) - Faire vivre les structures existantes, augmenter la fréquentation - Prévoir la suite pour le poste de conseiller numérique à la CC V2M
<p>RESULTAT ATTENDU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner plus de visibilité aux services existants et les pérenniser. - Augmenter l'accès au numérique - Réduire le non-recours aux droits.
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL</p>	<p>2023</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des lieux, ateliers et permanences - Nombre de personnes accompagnés - Nombre de sollicitations réalisées - Satisfaction des habitants et des animateurs

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M, communes		
PARTENAIRES POTENTIELS	France Services, associations (PTT, PROX, Familles Rurales), Assistante Sociale, Département		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement
32. Développer les services aux habitants
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
36. Encourager les pratiques sportives
37. Renforcer la santé et les services à la personne



Aucune action mature.



3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement
32. Développer les services aux habitants
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
36. Encourager les pratiques sportives
37. Renforcer la santé et les services à la personne

36. Encourager les pratiques sportives

36.6 Construire un espace pumptrack modulaire

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Des nouvelles pratiques sportives se développent de manière exponentielle depuis quelques années auprès des jeunes. Proposer des espaces dédiés est aussi un enjeu fort de l'appropriation de l'espace public par ces derniers.</p> <p>La commune de Chamberet souhaite développer une offre structurante à l'attention des préadolescents et adolescents de la commune et du territoire supra communautaire mais aussi des familles. La commune souhaite stimuler la pratique sportive et les interactions sociales par le biais des sports extérieurs, d'un espace structuré et accueillant, et dans le même temps proposer une nouvelle offre aux publics accompagnés et encadrés.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Ce projet s'articule autour de la construction d'un pump track (vélo, skate, trottinette, draisienne, etc...),
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - insérer ce projet dans le champ scolaire (école de Chamberet) et extra et périscolaire (ALSH Chamberet) par le biais du dispositif Savoir Rouler - renforcer l'attractivité touristique et l'offre d'encadrement des activités cyclistes et de pleine nature du service sport tourisme de la mairie. - créer une structure d'évolution sécurisée et éducative pour le club VTT de Chamberet et les enfants de son école de cyclisme - proposer un équipement structuré et accessible aux usagers à l'année
CALENDRIER PREVISIONNEL	2023 - 2024
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - fréquentation de la structure - activité et partenariats générés

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Chamberet		
PARTENAIRES POTENTIELS	Etat, Région, Conseil Départemental, ANS, PETR, Fonds Européen		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

36. Encourager les pratiques sportives

36.8 Construire un court de tennis couvert

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>L'association de Tennis de Treignac a vu une augmentation importante de son activité dans les dernières années. Sur le territoire V2M, il, n'y existe pas de terrain de tennis couvert pour permettre les activités pendant l'hiver et les journées de pluie, à part le gymnase, qui accueille plusieurs structures et associations, et est saturée par les activités locales.</p> <p>La construction d'un court de tennis couvert, avec la possibilité de l'utiliser également pour d'autres activités sportives (notamment les scolaires), permettrait de libérer des nouveaux créneaux pour toutes les associations et d'augmenter la pratique du tennis sur nos communes.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Construction d'un court de tennis couvert au stade de Treignac (marché en cours)
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la pratique de tennis - Libérer le gymnase pour d'autres activités
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pratiquants - Utilisation du court

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Association de Tennis, Département		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

36. Encourager les pratiques sportives

36.10 Construire un city-stade

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Les jeunes du territoire n'ont actuellement pas de lieu de rencontre collectif, à part les bars et la médiathèque. Les enquêtes et réunions réalisées en 2022 ont démontré le manque d'équipements sportifs en libre accès, multisports.</p> <p>La construction d'un city stade viendrait répondre à ces besoins, en permettant la pratique de loisir, familiale et des jeunes. L'installation des équipements sport-santé à proximité viendrait compléter l'offre au stade, et permettre l'entraînement des sportifs des associations, seniors et tout autre habitant du territoire.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Construction d'un city-stade dans l'emplacement de l'ancien terrain de tennis au stade de Treignac
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la pratique sportive de loisir, en libre-accès - Créer un lieu de rencontre pour la jeunesse
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation - Satisfaction des usagers

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	Treignac		
PARTENAIRES POTENTIELS	Département, ANS		
TERRITOIRE	Treignac	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités

31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement
32. Développer les services aux habitants
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse
36. Encourager les pratiques sportives
37. Renforcer la santé et les services à la personne

37. Renforcer la santé et les services à la personne

37.1 Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire, rechercher des intéressés

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>Les maisons de santé de Treignac et Chamberet pourraient accueillir des nouveaux praticiens, pour compléter l'offre de soins actuellement sur place et réduire la charge excessive de certains professionnels. Le départ à la retraite éminent de certains d'entre eux, demande un renouvellement urgent des effectifs sur place.</p> <p>En plus, à cause de la forte présence de structures médicalisées (EHPADs, MAS...) et de personnes en perte d'autonomie sur le territoire, les recrutements sont fréquents et les postes difficiles à occuper, dus aussi à la faible population et l'attractivité limitée du territoire.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements dans les MSP (bâtiment, équipements) pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels - Mise en place d'annonces, partenariats, accompagnement pour les recrutements - Accompagnement à l'installation des personnes et familles
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'effectif des professionnels de santé sur le territoire - Répondre aux besoins des habitants
CALENDRIER PREVISIONNEL	2022-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels - Fréquentation des maisons de santé

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M et communes		
PARTENAIRES POTENTIELS	Association ACT Médical et Service, département		
TERRITOIRE	CCV2M	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Non

37. Renforcer la santé et les services à la personne

37.4 Agrandir la Maison de Santé

Présentation de l'action

CONTEXTE ET ENJEUX	<p>A la demande des praticiens organisés dans l'Association Chamberet Avenir Santé, un besoin complémentaire d'espace dans la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Chamberet a été indiqué, pour accueillir des nouveaux praticiens.</p> <p>Les travaux d'agrandissement d'environ 92 m2 prévoient la création de deux cabinets supplémentaire, une salle de réunion, un box de kiné et une pièce d'archive.</p> <p>Le projet sera présenté à la Commission Régionale de l'ARS en 2023. Les subventions prévoient un démarrage des travaux en 2024.</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	- Agrandir la MSP de Chamberet
RESULTAT ATTENDU	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir des nouveaux praticiens - Augmenter la capacité des lieux existants
CALENDRIER PREVISIONNEL	2024-2026
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de praticiens installés - Fréquentation

Modalités de mise en œuvre

MAITRE D'OUVRAGE	CCV2M		
PARTENAIRES POTENTIELS	Commune de Chamberet, ARS, Département, Région		
TERRITOIRE	Chamberet	SECTEUR D'INTERVENTION ORT	Oui

Annexe 6 : Délibérations

Document à part



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	6
Nombre de votants	38
Date de la convocation	07/04/2023
Certifié exécutoire le	24/04/2023
Date d'affichage	24/04/2023
Envoyé en préfecture le	24/04/2023

Le quatorze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHAMPSEIX Serge, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal, LONGUET Jean François.

EXCUSES : CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COIGNAC Gérard), CHASSEING Daniel (donne procuration à JENTY Philippe), CHEYPE Sandrine, (donne procuration à COUTURAS Alain), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), LELIEVRE Carla, RUAL Bernard (donne procuration à TAVERT Gérard), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à SENEJOUX Geneviève),

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

72-2023 Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Suite à la présentation du diagnostic et du plan d'action intégré dans l'Opération de revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat, le président demande au conseil l'autorisation de signer la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'autoriser le président à signer la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat ainsi que tous ses avenants, et ce pendant toute la durée de la convention.

Fait à Treignac le 14/04/2023
Le Président Philippe JENTY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-07
en date du 23 janvier 2023 concernant
Signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 23 janvier 2023 à 20 heures selon la convocation en date du 16/01/2023 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard RUAL, Mme Geneviève SENEJOUX étant désignée secrétaire de séance.

Présents :

Bernard RUAL,

Geneviève SENEJOUX, Gérard TAVERT, Vincent COISSAC, Carla LELIEVRE, Laurence TER-HEIDE, Véronique JANICOT, Gérard MORATILLE, Anne DUPUY, Sandrine DELAMOUR, Christian MADRANGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Daniel CHASSEING donne procuration à Bernard RUAL

Nathalie LEFEBVRE donne procuration Geneviève SENEJOUX

Excusés :

Jean-Paul POUGET – François CHABRILLANGE

Vote : 13, Pour : 13, Abstention : 0

OBJET : Signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire

Monsieur fait part au conseil municipal de la convention **Opération de Revitalisation du Territoire** qui sera cosignée entre la communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources et la commune de Treignac.

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. Le programme favorise également l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre expose les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du PETR Vézère-Auvézère.

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites Villes de Demain est validée par les instances de gouvernance, en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet Petites Villes de Demain, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction des Villes de Demain de l'ANCT.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le 06/03/2023
ID : 019-211903604-20230123-2023DELIB07-DE

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de membres présents, -décide de signer la convention **Opération de Revitalisation du Territoire**,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Maire,
Bernard RUAL



DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Le 30 janvier 2023, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Paul Pouloux, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10 Votants : 10 + 4 procurations

Étaient présents : Gérard COIGNAC, Sylvie SAVIGNAC, Maurice CHABRILLANGES, Sandrine CHEYPE, Alain COUTURAS, Bernard SENOUSSAOUI, Michèle PLANEILLE-RESTANY, Jean-Noël BOCQUET, Hélène ROME, Adeline SPROCANI.

Étaient absents : Robert ROME (excusé, Pouvoir à Sandrine CHEYPE), Sophie BOURDARIAS (excusée, Pouvoir à Michèle PLANEILLE-RESTANY), Nicolas GRANGER (excusé, Pouvoir à Alain COUTURAS), Eléonore CHAUMEIL, Dimitri MOULU (excusé Pouvoir à Sylvie SAVIGNAC).

Mme Adeline SPROCANI a été élu(e) secrétaire de séance

330012023 - Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) entre les communes de Treignac et de Chamberet, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et l'Etat

La loi ELAN portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, a créé en 2018, l'opération de revitalisation du territoire (ORT) qui se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, les communes « Petites Villes de Demain » ou volontaires et l'Etat pour une durée de 5 ans. Cette convention répertorie des actions fléchées par les collectivités qui s'intègrent dans le projet de territoire intercommunal.

Les communes de Treignac et de Chamberet ainsi que la communauté de communes Vézère Monédières Millesources proposent un projet de convention d'opération de revitalisation du territoire qui définit les périmètres d'actions sur les deux communes avec leur chiffrage.

Les actions inscrites sur la commune de Treignac sont : étude pour la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre bourg, réflexion sur une stratégie pour améliorer la circulation et le stationnement en centre-bourg, aménagement de la place du collège et de ses abords ainsi que de la place de la halle, renouvellement du parcours de découverte de la cité, révision de la signalétique touristique, aménagements pour la mobilité douce, installation d'un dispositif « micro-folie », création d'un court de tennis couvert, d'un city stade, d'une micro-crèche, d'un « espace jeunes », installation d'une maison du département, rénovation énergétique de l'ancienne école de filles, restauration et entretien de la chapelle des pénitents, proposer une solution pour le bâtiment dégradé de la rue des Bans, modernisation et agrandissement du musée des arts et traditions populaires, restauration de l'église Notre Dame des Bans, définition d'une stratégie pour la friche site de Bariousses-V2M.

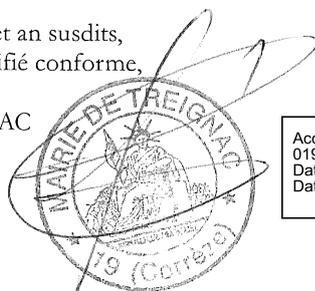
Un comité de projet et un comité de suivi animeront l'ORT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signé entre communes de Treignac et de Chamberet, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d' :

- approuver le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signé entre les communes de Treignac et de Chamberet, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et l'Etat ;
- autoriser le Maire à signer cette convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents s'y référant.

Fait en Mairie,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gérard COIGNAC



Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20230130-330012023-DE
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE



SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

N° 2023-04-14

L'an deux mil vingt trois
Le 5 avril à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Soudaine-Lavinadière sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 16

Représentés : 01

Absents : 05

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :

Opération de
Revitalisation du Territoire
(ORT) de la Communauté
de communes Vézère-
Monédières-Millesources

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Philippe GONZALEZ, Jean-Paul GRADOR, Philippe JENTY, Miléna LOUBRIAT, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Éric NOILHAC, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel PLAZANET).

Délégués titulaires absents et excusés : Guy DEVEIX, Éric LASCAUX, Jean-Louis MAURY, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX BOUDET.

Délégués suppléants présents : Vincent COISSAC.

Pierre PEYRAMAURE est nommé secrétaire de séance.

La loi ELAN portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique a créé en 2018 l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, les communes « Petite Ville de Demain » et l'Etat pour une durée de 5 ans. Les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) peuvent également être signataires.

Cette convention répertorie des actions fléchées par les collectivités qui s'intègrent dans le projet de territoire intercommunal.

Les communes de Treignac et de Chamberet et la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources proposent un projet de convention de revitalisation du territoire qui définit les périmètres d'actions sur les deux communes avec leur chiffrage.

Un comité de projet et un comité de suivi animeront l'ORT.

Après délibération, le Comité syndical par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DÉCIDE** d'approuver le projet de convention d'ORT signé entre les communes de Treignac et Chamberet, la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, le PETR Vézère-Auvézère et l'Etat,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents s'y afférant.

Fait à Uzerche, le 6 avril 2023

Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,
Jean-Jacques CAFFY



Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication